

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2018-2019



RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2018-2019

Rapport sur le financement des services publics – 2018-2019

Dépôt légal – Septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2020

NOTE AU LECTEUR

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2018-2019 selon le statut des organismes gouvernementaux présenté au *Budget de dépenses 2018-2019*.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2018-2019.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les données des ministères comprennent, le cas échéant, celles de leurs organismes budgétaires. Toutefois, les organismes budgétaires ayant des revenus tarifaires importants sont présentés distinctement de leurs ministères dans l'annexe II.

Le terme « service », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le *Rapport annuel sur le financement des services publics*.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
Introduction	3
1. Le financement des services publics	5
1.1 Les sources de revenus du gouvernement	5
1.2 Les modes de prestation des services publics	8
2. La politique de financement des services publics.....	9
2.1 Rappel des principes de la politique	9
2.2 Application de la Politique.....	10
3. Le portrait global des revenus de tarification	15
3.1 Évolution des revenus de tarification des services publics	15
3.2 L'importance de la tarification dans le financement total des services publics.....	17
3.3 Les revenus de tarification par secteur	19
3.3.1 Ministères.....	19
3.3.2 Organismes et fonds spéciaux.....	24
3.3.3 Réseau de la santé	30
3.3.4 Réseaux de l'éducation	33
3.3.5 Services de garde	40
3.3.6 Régimes d'assurance	43
4. Les revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec.....	51
5. Les mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu	53
5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu	53
5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu	54
6. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	57
ANNEXE I :	61
ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	63
ANNEXE III : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux	79

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	64
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	65
Assemblée nationale	67
Conseil exécutif.....	67
Culture et Communications.....	68
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	68
Économie, Science et Innovation	69
Éducation et Enseignement supérieur	69
Énergie et Ressources naturelles.....	70
Famille	71
Finances	71
Forêts, Faune et Parcs.....	72
Immigration, Diversité et Inclusion	73
Justice	73
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections	74
Santé et Services sociaux	74
Sécurité publique	75
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	76
Travail, Emploi et Solidarité sociale	77

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers.....	79
Autorité des marchés publics	80
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	80
Centre de recherche industrielle du Québec	80
Centre de services partagés du Québec	81
Commission de la capitale nationale du Québec.....	81
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	82
Corporation d'urgences-santé	82
École nationale de police du Québec	83
École nationale des pompiers du Québec.....	83
Fondation de la faune du Québec.....	84
Fonds aérien.....	84
Fonds de développement du marché du travail.....	84
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	85
Fonds de partenariat touristique	85
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.....	86
Fonds de transition énergétique.....	87
Fonds des biens et des services	87
Fonds des générations	88
Fonds des registres du ministère de la Justice	88
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	89
Fonds des ressources naturelles	90
Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier	90
Fonds des services de police.....	91
Fonds d'information sur le territoire.....	91
Fonds du Centre financier de Montréal	92
Fonds vert.....	92
Héma-Québec.....	93
Institut de la statistique du Québec.....	93
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	93

Institut national de santé publique du Québec	94
Institut national d'excellence en santé et services sociaux.....	94
La Financière agricole du Québec	94
Musée d'art contemporain de Montréal	95
Musée de la civilisation.....	95
Musée national des beaux-arts du Québec	96
Office des professions du Québec	96
Régie de l'assurance maladie du Québec	97
Régie de l'énergie.....	97
Régie des installations olympiques	98
Régie du bâtiment du Québec.....	98
Revenu Québec	99
Société de développement de la Baie-James.....	99
Société de développement des entreprises culturelles.....	100
Société de financement des infrastructures locales du Québec	100
Société de la Place des Arts de Montréal	100
Société de l'assurance automobile du Québec.....	101
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	101
Société des établissements de plein air du Québec.....	101
Société des traversiers du Québec.....	102
Société d'habitation du Québec.....	102
Société du Centre des congrès de Québec.....	103
Société du Grand Théâtre de Québec.....	104
Société du Palais des congrès de Montréal	105
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.....	106
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec).....	106
Société québécoise des infrastructures.....	107
Société québécoise d'information juridique	107
Transition énergétique Québec.....	107
Tribunal administratif des marchés financiers	108
Tribunal administratif du Québec	108
Tribunal administratif du travail	108

Faits saillants en 2018-2019

Vue d'ensemble

- Les revenus de tarification totaux s'élèvent à 19,0 milliards de dollars, soit 10,7 milliards de dollars provenant des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation et des services de garde, et à 8,3 milliards de dollars provenant des régimes d'assurance (p. 15).
- Les revenus de tarification représentent 12,7 % du financement total des services publics (p. 17).
- La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts associés aux services tarifés sont connus s'élève à 90 % (p. 10).

Ministères

- Les revenus de tarification des ministères atteignent 428 millions de dollars; il s'agit principalement de revenus de droits, de permis et de ventes (p. 19).
- Les revenus de tarification des ministères pour lesquels les coûts associés aux services tarifés sont connus représentent 48 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères (p. 20).

Organismes et fonds spéciaux

- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 4,7 milliards de dollars, soit 3,0 milliards de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et à 1,7 milliard de dollars en redevances (p. 25).
- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels les coûts pour la prestation des services sont connus représentent 96 % de l'ensemble des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux (p. 26).

Secteur de la santé

- Les revenus de tarification du secteur de la santé, qui est composé du réseau de la santé, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des organismes offrant des services en santé et services sociaux et du régime public d'assurance médicaments, s'élèvent à 4,1 milliards de dollars (p. 32).

Réseaux de l'éducation

- Les revenus de tarification dans les réseaux de l'éducation s'élèvent à 3,1 milliards de dollars, soit 1,0 milliard de dollars aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, 295 millions de dollars au niveau collégial et 1,8 milliard de dollars au niveau universitaire (p. 33).

Services de garde

- Les contributions parentales dans les services de garde à contribution réduite atteignent 542 millions de dollars. Cette contribution parentale représente 18,4 % du coût pour la prestation des services (p. 40).

Régimes d'assurance

- Les revenus provenant des diverses primes et contributions aux régimes d'assurance (8,3 milliards de dollars) se retrouvent principalement à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (2,9 milliards de dollars), à l'assurance parentale (2,3 milliards de dollars), à l'assurance médicaments (2,2 milliards de dollars) et à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (947 millions de dollars) (p. 43).

Comparaison interprovinciale

- Les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 424 \$ par habitant en comparaison avec ceux des autres provinces canadiennes (p. 58).

INTRODUCTION

Le *Rapport sur le financement des services publics 2018-2019* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics et fait état de l'application de la Politique par les ministères et les organismes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens pour mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le rapport présente d'abord brièvement les sources de revenus du gouvernement et les modes de prestation des services publics.

La deuxième partie du rapport fait état de l'application de la Politique de financement des services publics par les ministères et les organismes. Un rappel des grands principes de la Politique y est également présenté.

Le rapport présente ensuite le portrait des revenus de tarification gouvernementaux, en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

Par ailleurs, les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec par Hydro-Québec sont présentés à titre indicatif.

Le rapport dresse également la liste des mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu mises en place par le gouvernement pour atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers. Le tableau 24 de la page 56 présente les coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu, qui totalisent près de 6,5 milliards de dollars.

De plus, une comparaison interprovinciale sommaire des revenus de tarification est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019 sont présentées dans les annexes II et III.

1. LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

1.1 Les sources de revenus du gouvernement

Le gouvernement du Québec fait appel à diverses sources complémentaires de revenus pour financer les services publics. Le choix des modes de financement dépend notamment de la nature du service public, des bénéficiaires ou des objectifs gouvernementaux associés à la prestation du service.

La **fiscalité** est le principal moyen de financement des services publics. Elle est composée principalement des taxes et des impôts payés par les particuliers et les entreprises.

- Les taxes et les impôts sont payés par un contribuable sur ses achats de biens ou de services privés ou son revenu afin de financer les missions de l'État, sans qu'il soit nécessaire que ce contribuable les utilise directement.

La **tarification** de certains services publics est une autre source de revenus du gouvernement.

- Les tarifs sont définis comme des montants exigés en contrepartie d'un bien ou d'un service offert par l'État à un utilisateur identifiable qui en bénéficie directement. Les tarifs établissent donc un lien direct entre l'utilisation précise d'un service et son financement.

Les **autres revenus** du gouvernement proviennent des entreprises du gouvernement et des transferts fédéraux.

- Les bénéfices nets des entreprises du gouvernement sont inscrits dans les revenus du gouvernement. Ces excédents sont dégagés par les activités de ces entreprises, qui offrent principalement des services de nature commerciale à la population.
- Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales. Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Pourquoi tarifier les services publics?

En raison du lien que les tarifs créent entre la prestation d'un service et son financement, la tarification se révèle un instrument privilégié pour permettre une utilisation collectivement efficace et équitable de certains biens et services offerts par l'État. En effet :

- il existe un lien entre des tarifs correctement définis et la qualité des services ainsi tarifés;
- la tarification permet à celui qui utilise le bien ou le service d'évaluer correctement la valeur du bien ou du service qu'il reçoit, ce qui évite une surconsommation des biens et services gouvernementaux;
- la tarification incite à se poser les bonnes questions pour assurer notamment le financement et la pérennité des services publics.

Toutefois, la tarification ne constitue pas nécessairement le mode de financement le plus approprié pour financer l'ensemble des services publics. La Politique de financement des services publics représente un outil qui permet de guider les ministères et organismes dans le choix du mode de financement des services le plus approprié.

Cette politique préconise l'utilisation du principe du **bénéficiaire-payeur**, c'est-à-dire que les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires peuvent être directs (utilisateurs du service) ou indirects (collectivité). L'application de ce principe implique pour le financement d'un service public une contribution conjointe des utilisateurs (par un tarif) et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

L'usage du principe de **bénéficiaire-payeur** possède les avantages suivants :

- il assure l'équité dans le financement des services publics, puisque les citoyens paient uniquement les services qu'ils reçoivent ou dont ils bénéficient;
- il permet l'efficacité, puisque le financement des services par les tarifs repose sur leurs coûts.

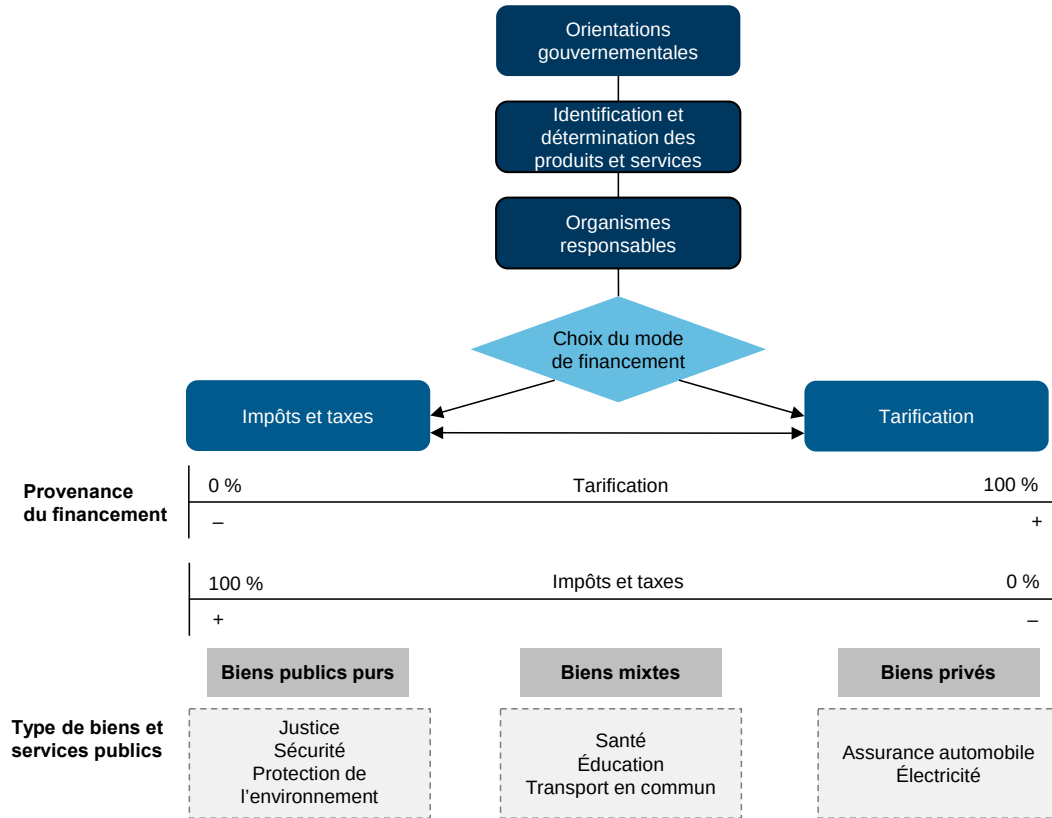
Le partage des bénéfices entre les utilisateurs et la collectivité dépend du type de biens fournis. Trois types de biens sont définis dans la Politique de financement des services publics (voir le graphique à la page suivante) :

- les **biens publics**, dont les bénéfices sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Ces biens devraient être financés exclusivement par les taxes et impôts;
- les **biens privés**, dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs de ces services. Ces biens devraient être financés exclusivement par un tarif;
- les **biens mixtes**, qui génèrent des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Bien que la consommation de ce type de biens ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Ainsi, ces biens devraient être financés à la fois par les taxes et impôts et par un tarif.

Finalement, la protection de l'accès des ménages à plus faible revenu aux services est un aspect important de la Politique, qui se reflète par la mise en place de mesures compensatoires.

Pourquoi tarifier les services publics? (suite)

Établissement du mode de financement des services publics



1.2 Les modes de prestation des services publics

Le gouvernement du Québec a recours à divers modes de prestation des services publics à la population, aux entreprises et autres paliers de gouvernement. Le recours à différents modes de prestation de services a pour but de favoriser l'efficacité et l'efficience, ainsi que d'offrir un éventail de services adaptés aux besoins des usagers.

Une partie des services publics est offerte par les ministères et les organismes gouvernementaux.

Des services publics sont aussi offerts par les organismes autres que budgétaires et les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation. Ces entités sont régies par un conseil d'administration¹.

Par ailleurs, le gouvernement n'est pas toujours le prestataire direct des services publics. Ces derniers peuvent également être offerts par des entités qui ne font pas partie de la structure gouvernementale, mais qui sont subventionnées par le gouvernement.

- C'est le cas des services de garde à contribution réduite et des universités hors du réseau de l'Université du Québec.

Finalement, les différents régimes d'assurance publics, comme l'assurance de la santé et de la sécurité du travail et l'assurance automobile du Québec, sont gérés par des organismes du gouvernement qui agissent en qualité de fiduciaire.

- Les revenus des régimes d'assurance publics, qui proviennent principalement des cotisations aux régimes et des versements de primes, n'appartiennent pas au gouvernement, contrairement aux revenus de tarification des organismes publics.

□ Univers du *Rapport sur le financement des services publics*

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

- des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;
- des contributions parentales pour les services de garde à contribution, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

¹ Sauf les établissements des réseaux préscolaire, primaire et secondaire, qui sont sous la responsabilité des commissions scolaires. À compter du 15 juin 2020, les commissions scolaires deviennent des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration.

2. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

2.1 Rappel des principes de la politique

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et en garantir la pérennité, ainsi qu'à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique de financement des services publics se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels par la mise en place de mesures compensatoires pour atténuer l'impact des tarifs sur leur pouvoir d'achat;
- la disponibilité de l'information sur la tarification du gouvernement;
- l'encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la Politique pour les ministères et organismes s'articule autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification, par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes, ou par une combinaison des deux modes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer le montant du tarif et l'indexer annuellement à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte annuellement des pratiques tarifaires, par l'entremise des rapports annuels de gestion des ministères et des organismes et de la publication annuelle du *Rapport sur le financement des services publics* par le ministère des Finances.

De plus, une réévaluation périodique détaillée des coûts doit être réalisée afin d'éviter que le niveau de financement du service ne varie dans le temps.

Ces pratiques tarifaires contribuent à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les utilisateurs et la collectivité.

La Politique de financement des services publics est disponible sur le site du ministère des Finances : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf.

2.2 Application de la Politique

□ Reddition de comptes

Les ministères et les organismes rendent compte de leurs services tarifés dans leurs rapports annuels de gestion, notamment à propos des revenus de tarification, des coûts associés aux services tarifés, du mécanisme d'indexation et de révision des tarifs, du mode de fixation des tarifs et du niveau de financement visé.

- En 2018-2019, la proportion des ministères et organismes qui rendent compte de leur application de la Politique de financement des services publics dans leurs rapports annuels de gestion est de 93 %.

□ Reddition de comptes auprès du ministère des Finances

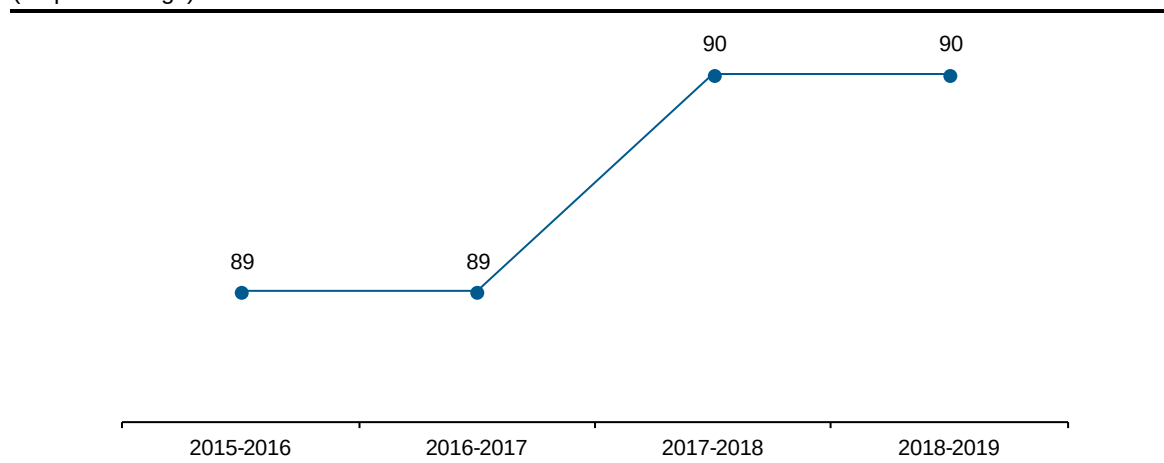
Pour la préparation des rapports annuels sur le financement des services publics, les ministères et les organismes transmettent certaines informations portant sur leur tarification directement au ministère des Finances, notamment au sujet des coûts de prestation des services tarifés, de la fixation et de l'indexation des tarifs.

■ La connaissance des coûts des services tarifés

La proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus s'élève à 90 % en 2018-2019, comparativement à 89 % en 2015-2016.

GRAPHIQUE 1

Proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus
(en pourcentage)



Note : Les revenus de redevances ne sont pas considérés pour ce calcul.

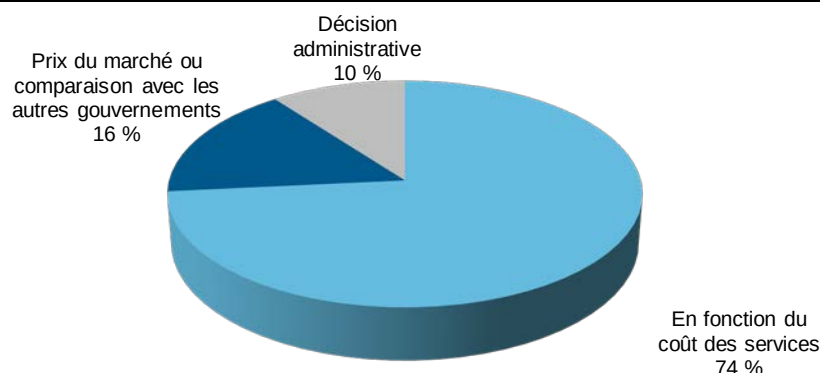
■ Les méthodes de fixation des tarifs

En 2018-2019, une proportion de 74 % des revenus de tarification est déterminée en fonction du coût des services.

Une proportion de 16 % des revenus de tarification est déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 10 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 2

Mécanismes de fixation des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



Les méthodes de fixation des tarifs

En vertu de la Politique sur le financement des services publics, les tarifs exigés par les organismes publics doivent généralement reposer sur les coûts totaux engendrés pour fournir les services. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects.

- Les **coûts directs** peuvent être affectés directement à un service, par exemple les coûts reliés aux salaires du personnel qui assure la prestation du service.
- Les **coûts indirects** sont ceux qu'il n'est pas possible ou peu pratique d'affecter directement à un service, par exemple le coût des infrastructures informatiques.

De plus, la proportion des coûts à couvrir dépend de la nature du bien, en vertu du principe du bénéficiaire-payeur.

Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, une tarification au prix du marché doit être envisagée pour des considérations de neutralité concurrentielle afin que les entreprises privées ne subissent pas une concurrence déloyale. En ce qui concerne les ressources publiques, particulièrement les ressources naturelles, une tarification pour récupérer la rente économique est adoptée. Cette approche s'apparente à celle de prix du marché, au sens où la rente représente une contrepartie pour l'utilisation d'une ressource qui appartient à la collectivité.

Dans tous les cas, pour les biens et services qui génèrent des **externalités** positives ou négatives pour la collectivité, la valeur de ces externalités doit être prise en compte dans l'établissement du tarif.

Finalement, aux fins du présent rapport, les tarifs pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service sont considérés comme fixés par décision administrative.

■ L'indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et des organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de ceux qui sont déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle.

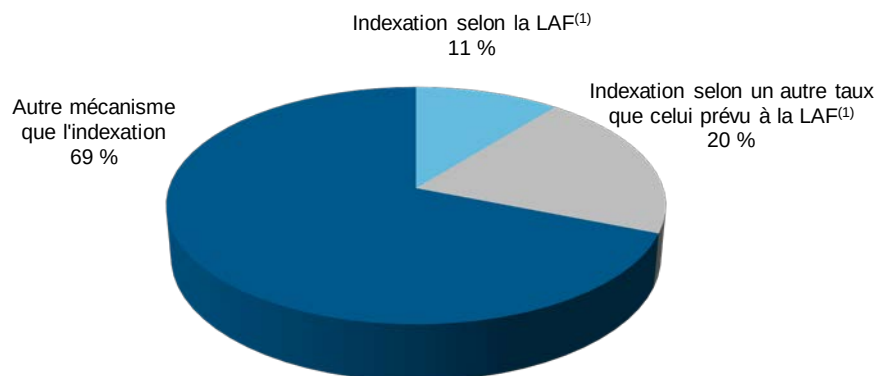
En 2018-2019, les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 69 % des revenus de tarification.

Les tarifs indexés en vertu d'un taux différent de celui prescrit par la LAF, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation, représentent 20 % des revenus de tarification.

Une proportion représentant 11 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu de la LAF.

GRAPHIQUE 3

Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

■ Indexation des tarifs en vertu de la Loi sur l'administration financière

Le taux d'indexation applicable le 1^{er} janvier de chaque année pour les tarifs indexés en fonction de la LAF est publié par le ministère des Finances. Ce taux est calculé en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Québec excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac.

— Au 1^{er} janvier 2019, le taux d'indexation applicable est de 1,71 %.

Les revenus de tarification sujets à l'indexation en vertu de la LAF s'élèvent à 2,0 milliards de dollars en 2018-2019. Ces revenus proviennent principalement des droits d'immatriculation, des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des permis de conduire.

— Les revenus découlant de l'indexation en vertu de la LAF sont estimés à 31 millions de dollars en 2019 sur une pleine année².

TABLEAU 1

Revenus totaux des principaux tarifs sujets à l'indexation selon la Loi sur l'administration financière

(en millions de dollars)

	2018-2019
Droits d'immatriculation	1 137
Frais de gestion – SAAQ ⁽¹⁾	152
Permis de conduire	101
Actes judiciaires et juridiques du ministère de la Justice	80
Bureau de la publicité des droits	39
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	27
Autres ⁽²⁾	424
TOTAL	1 960

(1) Les frais de gestion incluent les frais administratifs payés en lien avec la délivrance des permis de conduire et des immatriculations, ainsi que divers autres frais, par exemple ceux pour une prise de photo ou pour un examen.

(2) Cette catégorie inclut, entre autres, les frais pour les différents services du Directeur de l'état civil (actes de mariage, actes de naissance, etc.) et certains tarifs du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (attestations d'équivalence d'études à l'étranger, certificats d'acceptation, etc.).

² Impact de l'indexation sur la base d'une année civile, selon les dernières données disponibles.

3. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION

3.1 Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2018-2019, les revenus de tarification totaux s'élèvent à 19,0 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,0 milliard de dollars par rapport à 2017-2018.

- Cette augmentation provient principalement des revenus des organismes et des fonds spéciaux, ainsi que des contributions aux régimes d'assurance santé et sécurité du travail et d'assurance parentale.

TABLEAU 2

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	445	444	426	428
Organismes et fonds spéciaux	4 181	3 648	4 361	4 738
Réseau de la santé	1 643	1 747	1 795	1 883
Réseaux de l'éducation	2 679	2 829	2 962	3 090
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	542	560	569	542
Sous-total	9 490	9 228	10 113	10 681
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 574	2 541	2 618	2 851
Assurance automobile (SAAQ)	1 247	964	922	947
Assurance parentale	2 069	2 076	2 166	2 285
Assurance médicaments	1 891	2 021	2 114	2 160
Assurance stabilisation des revenus agricoles	45	56	54	65
Assurance récolte	24	22	22	18
Sous-total	7 851	7 680	7 897	8 326
TOTAL	17 341	16 907	18 010	19 007

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

Les revenus de tarification des services publics proviennent globalement de deux sources :

- des revenus des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, qui totalisent 10,7 milliards de dollars en 2018-2019, soit 56 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des revenus des différents régimes d'assurance, qui totalisent 8,3 milliards de dollars en 2018-2019, soit 44 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

Les types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes¹ :

- les **droits et permis**, qui regroupent les droits d'utilisation, les permis d'exploitation et les certificats délivrés par le gouvernement;
 - Cette catégorie comprend notamment les revenus des permis de chasse et pêche, des permis de vente d'alcool dans les restaurants et des autorisations environnementales.
- la **vente de biens et services** par le gouvernement, qui comprend notamment les revenus des services d'analyse et d'inspection, de location ou de vente de bâtiments et d'espaces de stationnement;
- les **redevances**, qui sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles;
- les **contributions des usagers aux régimes d'assurance publics**.
 - Cette catégorie de revenus comprend notamment les contributions à l'assurance automobile, à l'assurance santé et sécurité du travail, à l'assurance parentale et aux assurances agricoles.

Les types de tarification des services publics

(en millions de dollars)

	2018-2019
Droits et permis	1 936
Vente de biens et services	7 038
Redevances	1 706
Contributions des usagers aux régimes d'assurance publics ⁽¹⁾	8 326
TOTAL	19 007

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

Distinction entre les redevances et les autres types de tarification des services publics

Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer les coûts de leur prestation selon un niveau de financement visé.

¹ Les droits et permis et les ventes de biens et services sont regroupés dans les revenus de droits, de permis et de ventes dans les sections 3.3.1 et 3.3.2.

3.2 L'importance de la tarification dans le financement total des services publics

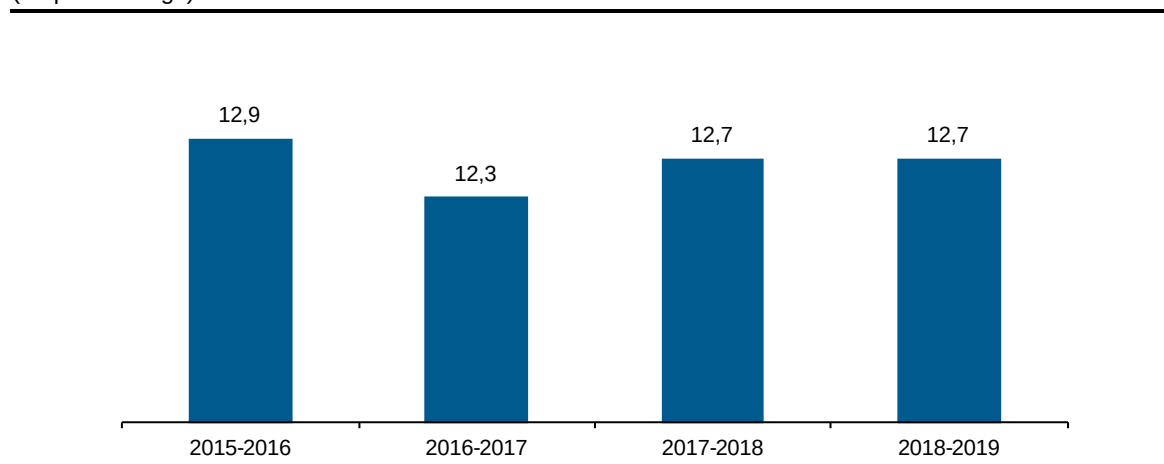
En 2018-2019, les revenus de tarification représentent 12,7 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 12,9 milliards de dollars, pour un financement total de 101,4 milliards de dollars.

— En 2018-2019, la part de la tarification en fonction du financement total des services publics est demeurée au même niveau qu'en 2017-2018.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la SAAQ et les indemnités versées par la CNESST aux accidentés du travail, dont les services sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 4

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics
(en pourcentage)



Note : Les services publics comprennent les services tarifés et non tarifés.

Des précisions sur le calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics sont présentées dans l'annexe I.

❑ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus élevée pour les organismes et fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation.

— Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

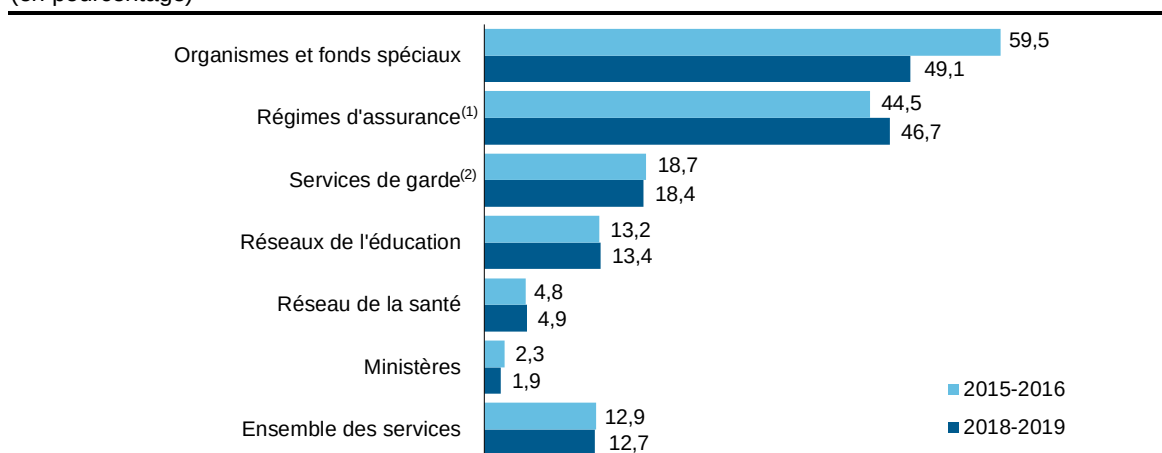
Entre 2015-2016 et 2018-2019, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est demeurée similaire pour la majorité des secteurs.

La diminution de la proportion pour les organismes et fonds spéciaux s'explique par une croissance des dépenses plus élevée que la hausse des revenus de tarification. Dans le cas des services de garde, la diminution s'explique par l'abolition graduelle de la contribution parentale additionnelle³.

Enfin, la part de la tarification dans le financement total a quelque peu augmenté dans les régimes d'assurance, notamment en raison d'une augmentation de la part des primes et des contributions au régime d'assurance médicaments dans son financement total.

GRAPHIQUE 5

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics par secteur (en pourcentage)



Note : Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(1) Les régimes d'assurance comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

(2) Les services de garde comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

³ Il est à noter que la proportion de la tarification dans le financement des services de garde va diminuer dans le futur en raison de la décision du gouvernement, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

3.3 Les revenus de tarification par secteur

3.3.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères⁴ s'élèvent à 428 millions de dollars en 2018-2019. Ces revenus permettent de financer 1,9 % de leurs dépenses en 2018-2019, comparativement à 2,2 % en 2015-2016.

TABEAU 3

Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Justice	76	84	78	80
Travail, Emploi et Solidarité sociale	69	72	73	76
Immigration, Diversité et Inclusion	51	66	55	50
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	41	43	43	44
Forêts, Faune et Parcs	46	43	43	41
Sécurité publique	43	44	43	40
Énergie et Ressources naturelles	24	25	25	26
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	18	18	19	19
Famille	15	17	17	19
Autres	30	31	29	30
Sous-total	413	442	425	426
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs ⁽¹⁾	30	—	—	—
Énergie et Ressources naturelles	2	2	2	2
Sous-total	32	2	2	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	445	444	426	428
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	19 909	20 492	21 441	22 503
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	2,2 %	2,2 %	2,0 %	1,9 %

(1) Depuis 2016-2017, la totalité des revenus de redevances perçus par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est virée dans le Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier.

(2) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

⁴ Sont inclus les organismes budgétaires.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2018-2019, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 426 millions de dollars. En particulier :

- Les revenus du ministère de la Justice s'établissent à 80 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent essentiellement des actes juridiques et actes judiciaires⁵, sont en hausse de 4 millions de dollars par rapport à ceux de 2015-2016;
- Les revenus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale totalisent 76 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises du Québec, sont supérieurs de 7 millions de dollars par rapport à ceux de 2015-2016.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2018-2019, les revenus totaux de redevances des ministères s'élèvent à 2 millions de dollars. Ces revenus se retrouvent exclusivement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La baisse des revenus comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis 2016-2017 s'explique par le virement de la totalité des revenus de redevances perçus par le Ministère au Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier, pour financer principalement la réalisation de travaux sylvicoles et le Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources.

❑ Le coût des services tarifés des ministères

En 2018-2019, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il est possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'établissent à 202 millions de dollars, ce qui représente 48 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

- Ces revenus couvrent en moyenne 44 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

⁵ Les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale. Les actes judiciaires comprennent les frais juridiques en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2018-2019, une proportion de 45 % des revenus de tarification des ministères est déterminée en fonction du coût des services.

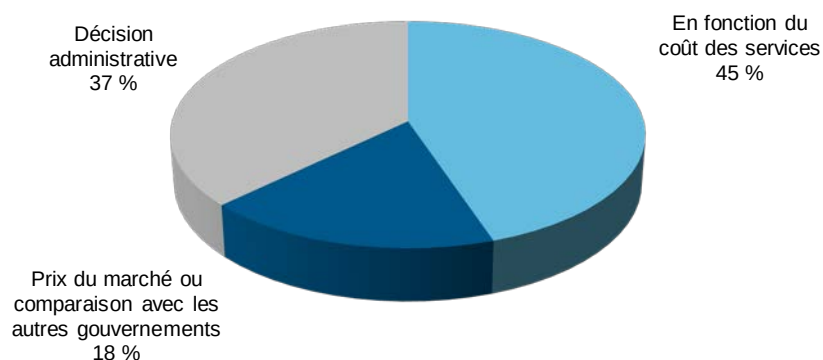
Une proportion de 37 % des revenus de tarification est déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 18 % est établie sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

GRAPHIQUE 6

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2018-2019

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

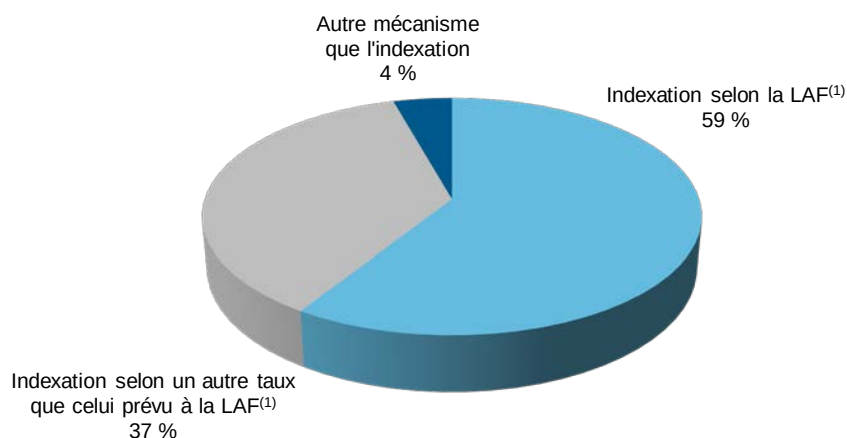
En 2018-2019, une proportion de 59 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

Une proportion de 37 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un taux différent de celui prescrit par la LAF, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 4 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 7

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2018-2019 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

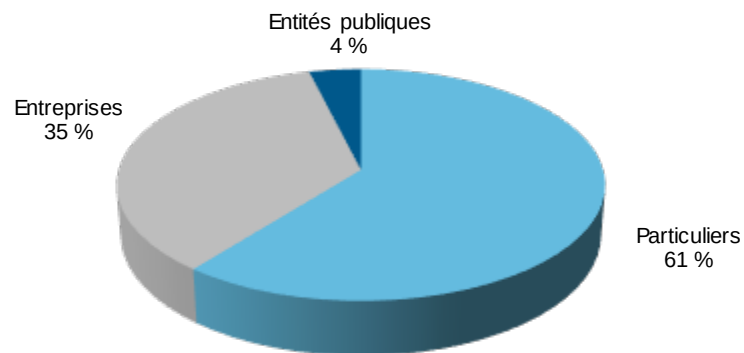
❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

En 2018-2019, les ministères ont perçu 61 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 35 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 4 % des revenus de tarification des ministères sont perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 8

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2018-2019 (en pourcentage des revenus de tarification)



3.3.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2018-2019, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux totalisent 4,7 milliards de dollars, ce qui représente 24,9 % de l'ensemble des revenus de tarification des services publics. Ces revenus permettent de financer 49,1 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux, qui s'élèvent à 9,6 milliards de dollars.

- En comparaison, les revenus de tarification ont permis de financer 59,7 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2015-2016.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules. Ces revenus se sont élevés à 1,2 milliard de dollars en 2018-2019 et sont redistribués dans plusieurs ministères et organismes.

Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais de gestion de la SAAQ, des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Relativement aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent 1,2 milliard de dollars en 2018-2019, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1,0 milliard de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 96 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut, notamment, la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 88 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 37 millions de dollars au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour financer ses activités.

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial
 (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 081	1 134	1 204	1 227
Fonds des services de police	302	297	324	342
Société de l'assurance automobile du Québec	232	234	240	249
Autorité des marchés financiers	130	135	135	140
Fonds d'information sur le territoire	133	133	134	135
Société des établissements de plein air du Québec	105	113	120	129
Société de financement des infrastructures locales du Québec	76	94	73	88
Régie de l'assurance maladie du Québec	76	71	60	77
Régie du bâtiment du Québec	65	67	69	72
Société québécoise des infrastructures	47	47	47	48
Fonds des registres du ministère de la Justice	35	38	40	41
Fonds aérien	28	29	30	37
Société québécoise de récupération et de recyclage	25	31	37	36
Société du Palais des congrès de Montréal	26	26	28	28
Centre des services partagés du Québec	24	25	25	25
Société des traversiers du Québec	24	25	25	23
Fonds de gestion de l'équipement roulant	25	22	23	23
Régie des installations olympiques	23	20	23	22
Autres	229	252	274	293
Sous-total	2 687	2 792	2 910	3 033
Revenus de redevances				
Fonds vert	973	385	911	992
Fonds des générations ⁽¹⁾	256	173	239	366
Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier	239	270	272	295
Fonds des ressources naturelles	14	19	20	20
Transition énergétique Québec	13	9	9	19
Fonds des réseaux de transport terrestre	—	—	—	14
Fonds de transition énergétique ⁽²⁾	—	—	—	0
Sous-total	1 494	856	1 451	1 705
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 181	3 648	4 361	4 738
TOTAL DES DÉPENSES⁽³⁾	7 006	7 326	9 224	9 646
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	59,7 %	49,8 %	47,3 %	49,1 %

(1) En raison d'ajustements de consolidation, sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 714 M\$ en 2018-2019.

(2) Concernant l'exercice 2018-2019, les revenus de redevances totalisent 31 k\$.

(3) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 3,0 milliards de dollars en 2018-2019. En particulier :

- les revenus de droits, de permis et de ventes du Fonds des réseaux de transport terrestre totalisent 1,2 milliard de dollars. Ils proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police de 342 millions de dollars proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la SAAQ s'élèvent à 249 millions de dollars et se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier;
- les revenus de l'Autorité des marchés financiers de 140 millions de dollars correspondent aux cotisations et aux droits versés par les personnes et les entreprises en vertu notamment de la Loi sur les assurances, de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et de la Loi sur les valeurs mobilières;
- les revenus du Fonds d'information sur le territoire, totalisant 135 millions de dollars, proviennent principalement des services d'enregistrement des droits immobiliers (62 %) et de ventes, de droits et d'honoraires liés à la réforme cadastrale (30 %).

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

En 2018-2019, les revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux totalisent 1,7 milliard de dollars.

Ces revenus se retrouvent principalement dans le Fonds vert. Les revenus de redevances de ce fonds totalisent 992 millions de dollars. Ils proviennent principalement des droits d'émissions de gaz à effet de serre, qui s'élèvent à 853 millions de dollars.

❑ Le coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2018-2019, les revenus de tarification pour lesquels il est possible de déterminer les coûts des services atteignent 2,9 milliards de dollars, ce qui représente 96 % des revenus de tarification, excluant les redevances des organismes et des fonds spéciaux.

- Ces revenus permettent de financer en moyenne 43 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2018-2019, une proportion de 47 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

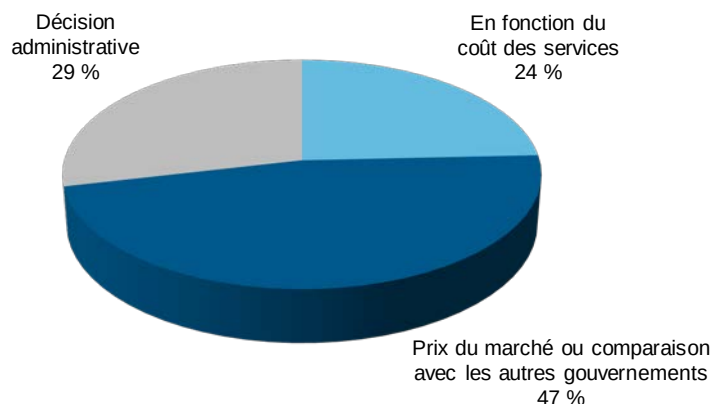
- Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs et réserves de la Société des établissements de plein air du Québec et la vente de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec sont fixés sur la base du prix du marché.

Une proportion de 29 % des revenus de tarification est déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 24 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est établie en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 9

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2018-2019 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2018-2019, une proportion de 36 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

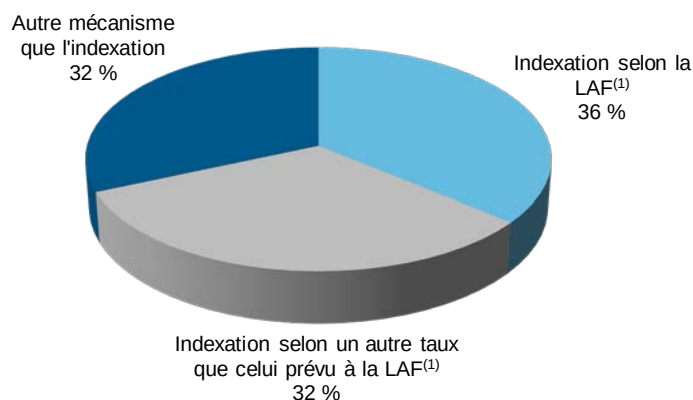
Une proportion de 32 % des revenus de tarification est assujettie à un autre taux d'indexation.

Finalement, pour 32 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 10

Mécanismes d'indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2018-2019

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

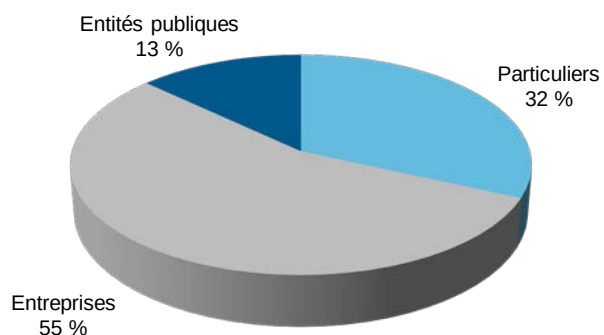
❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

En 2018-2019, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 55 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 32 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 13 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux sont perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 11

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2018-2019 (en pourcentage des revenus de tarification)



3.3.3 Réseau de la santé

En 2018-2019, les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 1,9 milliard de dollars. Ils représentent seulement 4,9 % du financement total du réseau, puisque les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Avec 886 millions de dollars en 2018-2019, les contributions des adultes hébergés représentent 65 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé.

Les revenus des activités commerciales et complémentaires servent à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y retrouve, par exemple, les revenus liés au stationnement et aux services de recherche⁶.

Il est à noter que le gouvernement a annoncé, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, la réduction des frais de stationnement des établissements de santé dès le printemps 2020.

TABLEAU 5

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de tarification – Prestation des soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	815	851	865	886
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	45	43	40	38
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	60	60	75	83
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	39	41	41	48
• Résidents étrangers	58	70	83	98
• Gouvernement du Canada	22	35	39	67
• Autres revenus	6	5	7	8
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	114	129	130	135
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 159	1 233	1 281	1 363
Activités commerciales et complémentaires	484	514	514	520
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 643	1 747	1 795	1 883
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	32 891	33 821	35 414	36 604
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	34 534	35 568	37 209	38 487
Revenus de tarification en pourcentage du financement total				
total	4,8 %	4,9 %	4,8 %	4,9 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

⁶ Les services de recherche comprennent entre autres les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

❑ **Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé**

Les tarifs des contributions des adultes hébergés et des suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans toutefois en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité de la Loi sur le régime de rentes du Québec, fixé à 2,3 % au 1^{er} janvier 2019.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Ces tarifs sont également révisés par entente.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché et sont révisés annuellement en fonction des conditions du marché.

Le secteur de la santé

Le secteur de la santé est composé du réseau de la santé, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des organismes offrant des services en santé et services sociaux et du régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 4,1 milliards de dollars en 2018-2019. Ils se composent principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au régime public d'assurance médicaments.

– Les données sur le régime public d'assurance médicaments sont présentées à la section 3.3.6 du présent rapport.

En 2018-2019, les revenus de tarification du secteur de la santé représentent 9,6 % de son financement total, qui s'élève à 43,2 milliards de dollars.

Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Réseau de la santé	1 643	1 747	1 795	1 883
Assurance médicaments	1 891	2 021	2 114	2 160
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	2	2	2
Régie de l'assurance maladie du Québec	76	71	60	77
Corporation d'urgences-santé	9	9	14	9
Institut national de santé publique du Québec	5	5	6	6
Héma-Québec	2	2	2	2
Institut national d'excellence en santé et services sociaux	—	—	—	1
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 627	3 856	3 993	4 140
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	39 062	40 312	41 888	43 225
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,3 %	9,6 %	9,5 %	9,6 %

(1) Le financement comprend les dépenses de programmes de la mission Santé et Services sociaux, les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et les autres entités.

3.3.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation⁷ s'élèvent à 3,1 milliards de dollars en 2018-2019. Ils proviennent notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

En 2018-2019, les revenus de tarification des réseaux de l'éducation représentent 13,4 % de leur financement total, qui s'élève à 23,0 milliards de dollars.

TABLEAU 6

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	928	997	1 023	1 036
Collégial	253	261	269	295
Universitaire	1 499	1 572	1 670	1 759
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 679	2 829	2 962	3 090
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	15 463	15 789	16 787	18 077
Taxes scolaires	2 098	2 177	2 251	1 861
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	20 240	20 795	22 001	23 029
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	13,2 %	13,6 %	13,5 %	13,4 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

Des trois réseaux de l'éducation, le réseau du préscolaire, du primaire et du secondaire est celui où l'on observe le plus faible pourcentage de financement de ses activités par la tarification, ce qui s'explique par la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABLEAU 7

Financement des réseaux de l'éducation par la tarification – 2018-2019 (en millions de dollars)

	Préscolaire, primaire et secondaire	Collégial	Universitaire	Total
Revenus de tarification	1 036	295	1 759	3 090
Contributions du gouvernement du Québec	11 631	2 509	3 937	18 077
Taxes scolaires	1 861	—	—	1 861
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	14 529	2 804	5 696	23 029
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,1 %	10,5 %	30,9 %	13,4 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

⁷ Les réseaux de l'éducation comprennent les commissions scolaires, le réseau collégial et le réseau universitaire.

❑ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 1,0 milliard de dollars en 2018-2019, comparativement à 928 millions de dollars en 2015-2016.

Les principaux revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire proviennent des services de garde (437 millions de dollars) et des activités administratives, d'enseignement, de formation et autres (415 millions de dollars).

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire représentent 7,1 % de leur financement total en 2018-2019, comparativement à 7,3 % en 2015-2016.

TABEAU 8

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	8	8	7	6
– Autres ⁽¹⁾	30	45	41	31
Activités d'enseignement ⁽²⁾	65	65	62	72
Ventes de biens et services				
– Services de garde	375	394	413	437
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	377	412	425	415
– Location d'immeubles	41	41	41	39
– Transport scolaire	17	17	20	21
– Services alimentaires	13	14	14	15
– Résidences	1	1	0	0
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	928	997	1 023	1 036
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	9 655	10 018	10 700	11 631
Taxes scolaires	2 098	2 177	2 251	1 861
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	12 680	13 191	13 975	14 529
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,3 %	7,6 %	7,3 %	7,1 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre une commission scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Cette catégorie comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Cette catégorie inclut notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception de ceux des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Information sur la tarification de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois un enseignement gratuit aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 8, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2018-2019, le financement total des établissements préscolaires, primaires et secondaires privés subventionnés totalise 1,4 milliard de dollars. Ce financement provient principalement :

- des droits de scolarité (415 millions de dollars ou 29 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (623 millions de dollars ou 44 %).

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés – 2018-2019

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	415	29 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	331	23 %
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	746	52 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement du Québec	623	44 %
Autres revenus ⁽²⁾	57	4 %
FINANCEMENT TOTAL	1 426	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Cette catégorie inclut, notamment, les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement collégial

En 2018-2019, les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 295 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 42 millions de dollars par rapport à 2015-2016.

Dans les collèges, les droits d'inscription et les droits de scolarité constituent la source de tarification la plus importante en 2018-2019 et ils génèrent 36 % des revenus de tarification. La vente de biens et services représente près de 33 % des revenus de tarification.

Les revenus de tarification du niveau collégial représentent 10,5 % de son financement total en 2018-2019, comparativement à 9,8 % en 2015-2016.

TABEAU 9

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	74	79	79	99
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	5	5	5	6
Ventes de biens et services	95	96	101	97
Locations	28	30	30	30
Autres revenus ⁽¹⁾	51	51	53	63
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	253	261	269	295
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 316	2 376	2 480	2 509
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 568	2 637	2 749	2 804
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,8 %	9,9 %	9,8 %	10,5 %

(1) Cette catégorie inclut, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont établis en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Information sur la tarification de l'enseignement collégial privé subventionné		
Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau des cégeps, offre aux étudiants québécois inscrits à temps plein un enseignement gratuit au niveau collégial.		
L'enseignement collégial est aussi offert par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification des collèges privés ne sont pas inclus dans le tableau 9, qui présente uniquement les données du réseau public.		
En 2018-2019, le financement total des collèges privés subventionnés totalise 261 millions de dollars. Ce financement provient principalement :		
– des droits de scolarité (110 millions de dollars ou 42 %); – de contributions du gouvernement du Québec (122 millions de dollars ou 47 %).		
Financement de l'enseignement collégial privé subventionné – 2018-2019		
	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	110	42 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	23	9 %
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	132	51 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement du Québec	122	47 %
Autres revenus ⁽²⁾	6	2 %
FINANCEMENT TOTAL	261	100 %
(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.		
(2) Cette catégorie inclut, notamment, les dons et les revenus de placements.		
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.		

□ Enseignement universitaire

En 2018-2019, les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à près de 1,8 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 260 millions de dollars par rapport à 2015-2016.

Les revenus de tarification du niveau universitaire représentent 30,9 % de son financement total en 2018-2019, comparativement à 30,0 % en 2015-2016.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des revenus qui proviennent des montants forfaitaires payés par les étudiants étrangers et des ventes externes.

TABLEAU 10

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	559	563	581	595
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	61	68	76	83
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	169	180	207	239
Frais d'admission et d'inscription et amendes	156	161	166	169
Cotisations aux services aux étudiants	73	75	77	81
Ventes aux étudiants	102	117	131	147
Ventes externes				
– Enseignement	46	67	75	79
– Recherche	13	15	19	17
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	43	44	45	48
– Services à la collectivité	51	55	55	63
– Services aux étudiants	47	46	49	51
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	179	181	189	189
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 499	1 572	1 670	1 759
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 493	3 395	3 607	3 937
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	4 991	4 967	5 277	5 696
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	30,0 %	31,6 %	31,6 %	30,9 %

(1) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 455,50 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période de septembre 2018 à août 2019.

Depuis le trimestre d'automne 2013, le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant.

— En 2018-2019, le taux d'indexation applicable est de 2,7 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec, le gouvernement détermine annuellement les droits de scolarité exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables à ceux en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglementé.

— Les droits de scolarité du volet réglementé sont fixés par le gouvernement en fonction des coûts.

— Le volet déréglementé concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit). Les droits de scolarité pour ces disciplines sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

3.3.5 Services de garde

En 2018-2019, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 542 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale est passée de 18,7 % en 2015-2016 à 18,4 % en 2018-2019.

Il est à noter que cette proportion diminuera dans le futur en raison de la décision du gouvernement, annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, d'abolir la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019⁸.

TABLEAU 11

Financement des services de garde (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P
Contribution parentale	396	406	413	421
Contribution parentale additionnelle	146	154	156	121
Contributions parentales	542	560	569	542
Contribution gouvernementale	2 361	2 317	2 339	2 409
FINANCEMENT TOTAL	2 903	2 877	2 908	2 951
Proportion financée par les contributions parentales	18,7 %	19,4 %	19,6 %	18,4 %

P : Prévvision.

Source : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Le nombre de places de garde⁹ à contribution réduite a augmenté de 4 850 places entre 2015-2016 et 2018-2019, ce qui équivalait à une croissance de 2,1 %.

TABLEAU 12

Nombre de places de garde à contribution réduite

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Centres de la petite enfance	92 398	93 932	95 327	96 084
Services de garde en milieu familial	91 604	91 604	91 604	91 604
Garderies subventionnées	46 057	46 498	46 997	47 221
TOTAL	230 059	232 034	233 928	234 909

Source : Ministère de la Famille.

⁸ Des précisions sur l'abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants sont présentées à la page 42.

⁹ Sont exclus les services de garde en milieu scolaire qui font partie du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En ce qui concerne la contribution gouvernementale quotidienne moyenne par place, entre 2015-2016 et 2018-2019, elle est passée de :

- 52,46 \$ à 53,66 \$ dans les centres de la petite enfance (CPE), ce qui constitue une augmentation de 2,3 %;
- 28,03 \$ à 25,49 \$ dans les services de garde en milieu familial, ce qui représente une diminution de 9,1 %;
- 42,50 \$ à 43,35 \$ dans les garderies subventionnées, ce qui correspond à une augmentation de 2,0 %.

Pour l'année 2018-2019, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 14,3 % du financement total, comparativement à 26,0 % dans une garderie en milieu familial et à 17,1 % dans une garderie subventionnée.

TABLEAU 13

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée
(en dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ^P	Contribution parentale ⁽¹⁾ / financement total en 2018-2019 ^P
Contribution gouvernementale⁽²⁾					
Centres de la petite enfance	52,46	50,54	52,62	53,66	14,3 %
Services de garde en milieu familial	28,03	27,5	25,53	25,49	26,0 %
Garderies subventionnées	42,50	40,43	41,62	43,35	17,1 %

P : Prévion.

Note : Le nombre de places annualisées tient compte des modifications en cours d'exercice financier du nombre de places subventionnées.

(1) Il s'agit de la contribution parentale moyenne. Celle-ci comprend les contributions parentales additionnelles.

(2) La contribution gouvernementale inclut l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des CPE, le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

La contribution parentale aux services de garde à contribution réduite

Abolition de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants en 2019

À l'occasion du dépôt du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2019, le gouvernement a annoncé l'abolition complète de la contribution additionnelle pour la garde d'enfants, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

- Ce sont plus de 140 000 familles qui bénéficient du retour à un tarif réduit unique.

Indexation annuelle

Les tarifs de garde et les seuils sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

Le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est passé de 8,25 \$ en 2019 à 8,35 \$ en 2020.

3.3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 8,3 milliards de dollars en 2018-2019.

TABEAU 14

Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) ⁽¹⁾	2 574	2 541	2 618	2 851
Assurance automobile (SAAQ) ⁽¹⁾	1 247	964	922	947
Assurance parentale ⁽¹⁾	2 069	2 076	2 166	2 285
Assurance médicaments	1 891	2 021	2 114	2 160
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	45	56	54	65
Fonds d'assurance récolte	24	22	22	18
TOTAL	7 851	7 680	7 897	8 326

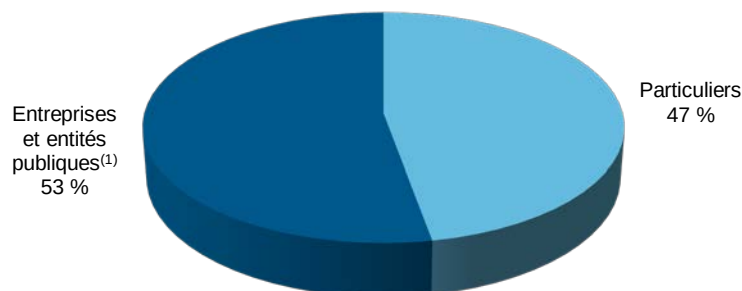
(1) Les exercices financiers de la CNESST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2018-2019, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 53 % des entreprises et des entités publiques et à 47 % des particuliers.

GRAPHIQUE 12

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2018-2019 (en pourcentage)



(1) Cette catégorie inclut les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la CNESST et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ L'assurance santé et sécurité du travail

Le régime québécois d'assurance santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime d'assurance santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,79 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2018-2019, comparativement à 1,77 \$ en 2017-2018.

- En 2018-2019, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un déficit de 289 millions de dollars. Ce déficit s'explique par un taux de rendement moindre des placements en 2018-2019 que les exercices précédents.

TABLEAU 15

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)⁽¹⁾				
Cotisations au régime	2 574	2 541	2 618	2 851
Revenus de placement et autres	1 199	1 031	1 275	612
TOTAL DES REVENUS	3 773	3 572	3 893	3 463
Dépenses	2 877	3 108	3 538	3 752
Excédent (déficit) du régime	896	464	354	-289

(1) L'exercice financier de la CNESST se termine le 31 décembre.

❑ L'assurance automobile

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la SAAQ, est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques.

— En 2018-2019, le Fonds d'assurance automobile a enregistré un excédent de 330 millions de dollars.

TABLEAU 16

Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Assurance automobile (SAAQ)⁽¹⁾				
Cotisations au régime	1 247	964	922	947
Revenus de placement et autres	947	664	912	468
TOTAL DES REVENUS	2 194	1 628	1 834	1 415
Dépenses	1 619	833	1 268	1 085
Excédent (déficit) du régime	575	795	566	330

(1) L'exercice financier de la SAAQ se termine le 31 décembre.

❑ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

En 2018-2019, le régime a enregistré un excédent de 281 millions de dollars. Les taux de cotisation demeurent inchangés depuis 2016 et s'établissent à :

- 0,548 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés, comparativement à 0,559 % de 2012 à 2015;
- 0,767 % du salaire admissible pour les employeurs, comparativement à 0,782 % de 2012 à 2015;
- 0,973 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, comparativement à 0,993 % de 2012 à 2015.

TABEAU 17

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Cotisations au régime	2 069	2 076	2 166	2 285
Autres revenus ⁽¹⁾	5	5	5	7
TOTAL DES REVENUS	2 075	2 081	2 171	2 292
Dépenses	1 986	2 006	1 977	2 010
Excédent (déficit) du régime	88	75	195	281
Cotisations en pourcentage des dépenses	104 %	103 %	110 %	114 %

Note : L'exercice financier du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements.

Sources : Rapports annuels de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

❑ L'assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 44,2 % à 48,5 % entre 2015-2016 et 2018-2019.

TABEAU 18

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Primes	1 072	1 156	1 214	1 258
Franchises et coassurances	819	865	900	902
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	1 891	2 021	2 114	2 160
Coût pour le gouvernement	2 388	2 472	2 308	2 291
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 279	4 493	4 422	4 451
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	44,2 %	45,0 %	47,8 %	48,5 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2018-2019, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres assurés assument respectivement 48,0 % et 83,1 % des coûts de leurs médicaments.

TABEAU 19

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'assurés en 2018-2019 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	694	564	1 258
Franchises et coassurances	0	650	252	902
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 344	816	2 160
COÛT TOTAL	669	2 800	982	4 451
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	48,0 %	83,1 %	48,5 %

❑ Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte

■ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents¹⁰. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, a enregistré un déficit de 68 millions de dollars en 2018-2019 en raison d'une augmentation des compensations aux adhérents.

TABEAU 20

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Contributions des adhérents	45	56	54	65
Contributions de La Financière agricole du Québec	82	94	109	112
TOTAL DES REVENUS	127	151	163	177
Compensations aux adhérents	112	218	111	238
Autres dépenses	3	3	5	7
TOTAL DES DÉPENSES	115	222	116	245
Excédent (déficit)	12	-71	47	-68
Contributions des adhérents en pourcentage des compensations reçues	40 %	26 %	49 %	27 %

¹⁰ Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

■ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine.

Les contributions des adhérents en proportion des indemnités reçues sont passées de 54 % en 2017-2018 à 17 % en 2018-2019.

TABLEAU 21

Fonds d'assurance récolte (en millions de dollars)

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Contributions des adhérents	24	22	22	18
Contributions de La Financière agricole du Québec	36	33	34	26
Autres revenus ⁽¹⁾	2	20	15	15
TOTAL DES REVENUS	62	75	71	59
Indemnités aux adhérents	15	18	41	103
Autres dépenses	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	15	18	41	103
Excédent (déficit)	47	58	30	-45
Contributions des adhérents en pourcentage des indemnités reçues	159 %	122 %	54 %	17 %

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et les revenus de placements.

4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

□ Revenus

Les revenus de la vente d'électricité¹¹ au Québec s'élèvent à 12,1 milliards de dollars en 2018, ce qui correspond à une hausse de 371 millions de dollars, ou 3,1 %, par rapport à 2017.

TABLEAU 22

Vente totale d'électricité au Québec par secteur (en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018
Résidentiel	5 222	5 155	5 285	5 591
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 774	3 842	3 873	4 016
Grands clients industriels et autres	2 666	2 576	2 605	2 527
TOTAL	11 662	11 573	11 763	12 134

¹¹ Les informations présentées dans cette section sont tirées du *Rapport annuel 2018* d'Hydro-Québec. Les données sont présentées par année civile.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, qui représente la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà de ces 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

Il est à noter que la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, entrée en vigueur en décembre 2019, prévoit notamment que les tarifs de distribution d'électricité seront fixés ou modifiés par la Régie tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025 et que, dans l'intervalle, ces tarifs seront indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec. Elle prévoit aussi un gel tarifaire à compter du 1^{er} avril 2020, puis une indexation annuelle pour les quatre années suivantes.

Le bloc patrimonial
Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 comme un volume de 165 TWh à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh. Le bloc patrimonial représente environ 90 % de l'électricité consommée au Québec. Comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation à compter de 2014. En 2018-2019, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situe à 2,92 ¢/kWh.

5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- l'Allocation famille, qui améliore le revenu des familles à faible et à moyen revenus;
- les primes au travail (prime générale et prime adaptée), qui encouragent les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité¹², qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible et moyen revenus, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- le montant pour le soutien des aînés, pour les contribuables de 70 ans ou plus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

¹² Annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2010-2011, ce crédit d'impôt regroupe en un seul crédit les crédits d'impôt remboursables pour la taxe de vente du Québec, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique. Ce crédit est accordé depuis juillet 2011.

5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'assistance sociale pour couvrir certains frais médicaux¹³. Des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux sont aussi offerts.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen¹⁴.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁵.

— En parallèle, par l'intermédiaire du programme Allocation-logement, une aide financière est offerte à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à payer leur loyer. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucuns frais ne sont assumés par les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'assistance sociale de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu¹⁶.

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, ce qui permet ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Entre le 1^{er} mai 2015 et le 1^{er} mai 2016, le salaire minimum¹⁷ est passé de 10,55 \$ de l'heure à 10,75 \$ de l'heure, ce qui représente une augmentation de 0,20 \$ de l'heure. Après avoir connu une hausse de 0,50 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2017, le salaire minimum a été augmenté de 0,75 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2018, pour finalement atteindre 12 \$ de l'heure. Le 1^{er} mai 2019, celui-ci était rendu à 12,50 \$ de l'heure et a atteint le 1^{er} mai 2020 13,10 \$ de l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

¹³ Ces frais sont, par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

¹⁴ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁵ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

¹⁶ Il s'agit de personnes de 65 ans et plus recevant de 94 % à 100 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti.

¹⁷ Le salaire minimum considéré correspond au taux général et au taux pour les salariés de l'industrie du vêtement.

TABLEAU 23

Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

Mesures compensatoires	
Réseau de la santé	– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	– Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	– Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	– Aucune contribution pour les prestataires des programmes d'assistance sociale
Transport en commun	– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	– Gratuité des médicaments prescrits pour les prestataires des programmes d'assistance sociale – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui ont quitté les programmes d'assistance sociale – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	– Primes au travail – Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Montant pour le soutien des aînés – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	– Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'assistance sociale – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2018^P
Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles	
– Allocation famille	2 167
– Supplément pour enfant handicapé	100
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	36
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	108
Primes au travail	
– Générale	278
– Adaptée	10
– Supplément aux prestataires d'assistance sociale	7
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	537
Montant pour le soutien des aînés	98
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 638
Indexation du régime d'imposition des particuliers	229
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'assistance sociale ⁽¹⁾	89
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	903
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	3
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	30
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	60
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	10
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	68
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	66
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux prestataires d'assistance sociale	14
Indexation des prestations d'assistance sociale	22

P : Projections.

(1) En année financière (2018-2019).

(2) Ce montant exclut une somme de 22 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents, en 2018.

6. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente une comparaison, selon un portrait global, des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que par les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

La comparaison est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données du programme de statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada¹⁸.

Cette comparaison permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont généralement moins élevés que ceux des autres provinces canadiennes¹⁹.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

¹⁸ Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

¹⁹ Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'expliquer les écarts de tarification constatés entre les provinces canadiennes, ni d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifié. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

❑ **Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes**

La comparaison des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, et les réseaux de la santé et de l'éducation indique que la tarification au Québec est généralement inférieure à celle exigée en moyenne dans les autres provinces canadiennes²⁰.

Les revenus de tarification au Québec sont inférieurs de 424 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes. Plus particulièrement, en 2018-2019 :

- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne inférieurs de 2 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 100 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 322 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écart de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2018-2019 (en dollars par habitant)

	Écart⁽¹⁾
Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽²⁾	–2
Réseau de la santé	–100
Réseaux de l'éducation	–322
TOTAL	–424

Note : Il s'agit de la comparaison par rapport à la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

(1) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la moyenne canadienne, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à la moyenne canadienne.

(2) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

Sources : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

²⁰ Cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques. Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces. Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

En 2018-2019, la tarification par habitant au Québec est la deuxième plus basse au Canada, après celle du Manitoba, tandis qu'elle est la plus élevée en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador.

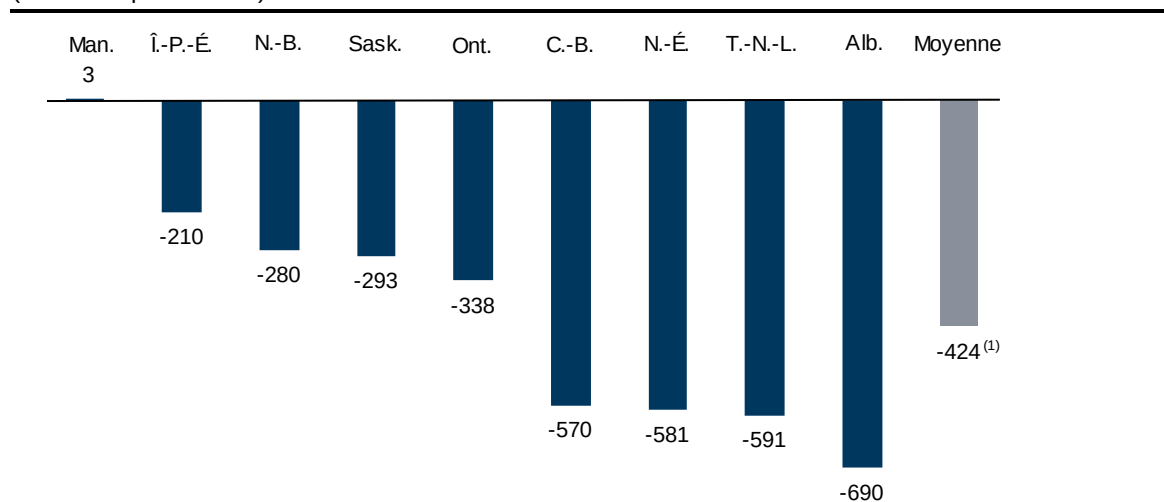
— En effet, la tarification par habitant au Québec est inférieure de 591 \$ à celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de 690 \$ à celle de l'Alberta.

La tarification par habitant au Québec est également moins élevée que celle des provinces limitrophes.

— Les revenus de tarification par habitant au Québec sont inférieurs de 338 \$ et de 280 \$ respectivement par rapport à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick.

GRAPHIQUE 13

Écarts des revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2018-2019 (en dollars par habitant)



Notes : Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de la santé et de l'éducation.

- Pour les réseaux de l'éducation, la tarification moins élevée au Québec est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes.

Pour les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les revenus de tarification au Québec se situent près de la moyenne canadienne.

TABEAU 26

Écarts détaillés de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2018-2019
(en dollars par habitant)

	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽¹⁾	Réseau de la santé	Réseaux de l'éducation	Total
Alberta	-660	113	-143	-690
Colombie-Britannique	55	-318	-307	-570
Île-du-Prince-Édouard	-84	112	-237	-210
Manitoba	22	63	-83	3
Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	-108	-231	58	-280
Nouvelle-Écosse	-146	13	-449	-581
Ontario	208	-99	-447	-338
Saskatchewan	-169	-26	-98	-293
Terre-Neuve-et-Labrador	-135	-491	35	-591
Moyenne canadienne⁽³⁾	-2	-100	-322	-424

Note : Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(1) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

(2) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

ANNEXE I

Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

Bien que basé sur les dépenses consolidées présentées dans les comptes publics, le concept de « financement total des services publics » employé dans le *Rapport sur le financement des services publics* y diffère sur quelques aspects.

Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut la part du financement assumée par les usagers pour certains services. En comparaison, les dépenses consolidées réfèrent uniquement aux dépenses gouvernementales, comme présentées dans les comptes publics.

Ainsi, pour les besoins du présent rapport, certaines sources de financement hors du périmètre comptable du gouvernement ont été incluses dans le financement total des services publics, notamment les frais de scolarité pour les étudiants hors du réseau de l'Université du Québec et la contribution des parents aux services de garde.

Par ailleurs, dans le présent rapport, les dépenses consolidées du gouvernement sont réparties entre les divers secteurs¹ afin de refléter les coûts associés à la prestation directe des services aux citoyens et de mieux traduire l'importance de la tarification comme source de financement des services.

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

(en millions de dollars)

	2018-2019
Dépenses consolidées – Financement assumé par le gouvernement⁽¹⁾	
Ministères	22 503
Organismes et fonds spéciaux	9 646
Réseau de la santé	37 878
Réseaux de l'éducation	21 621
Services de garde	2 409
Régimes d'assurance	3 687
Sous-total	97 744
Financement de certains programmes assumé par les usagers⁽²⁾	
Frais de scolarité – Universités hors Université du Québec	1 407
Assurance médicaments (franchises et coassurances)	902
Services de garde – Contribution parentale	542
Sous-total	2 851
Autres⁽³⁾	819
Total – Financement des services publics	101 415
Revenus de tarification	12 924
Proportion des revenus de tarification dans le financement total des services publics	12,7 %

Note : Le financement des services publics et les revenus de tarification excluent les régimes d'assurance administrés par la SAAQ, la CNESST et le Conseil de gestion de l'assurance parentale.

(1) Les dépenses consolidées ne comprennent pas le service de la dette.

(2) Ces sources de financement ne sont pas comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

(3) Il s'agit notamment du service de la dette considéré aux fins des comptes de la santé et d'ajustements pour les assurances du domaine agricole.

1 Il s'agit des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation, des services de garde et des régimes d'assurance.

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Office de la protection du consommateur;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : – en fonction du coût des services (CS). Aux fins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements; – selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); – par décision administrative (DA). Aux fins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes. Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée. La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

Affaires municipales et Occupation du territoire
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
RÉGIE DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 692	15 308	31 %	4 783	16 239	29 %	CS
Sous-total	4 692	15 308	31 %	4 783	16 239	29 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	28	28	100 %	26	26	100 %	CS
Sous-total	28	28	100 %	26	26	100 %	
TOTAL	4 720	15 336	31 %	4 809	16 265	30 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	13	565	2 %	15	565	3 %	CS
Agents de voyage	632	636	99 %	654	636	103 %	CS
Certificats d'exemption	96	196	49 %	107	196	55 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	6	22	29 %	9	22	41 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	1 920	2 385	81 %	1 854	2 385	78 %	CS
Conseillers en voyage	416	416	100 %	455	455	100 %	CS
Prêteurs d'argent	40	130	31 %	64	130	49 %	CS
Studios de santé	152	457	33 %	204	457	45 %	CS
Vendeurs itinérants	394	766	51 %	513	766	67 %	CS
Sous-total	3 669	5 573	66 %	3 875	5 612	69 %	
Ventes de biens et services							
Actes juridiques	14	nd	nd	6	nd	nd	DA
Sous-total	14	nd	nd	6	nd	nd	
TOTAL	3 683	5 573	66 %	3 880	5 612	69 %	
TOTAL – AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE							
	8 403	20 909	40 %	8 689	21 876	40 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	286	795	36 %	277	768	36 %	CS
Études de dossiers	560	1 554	36 %	1 011	2 808	36 %	CS
Inséminateurs	22	62	36 %	26	72	36 %	CS
Mise en marché	118	327	36 %	125	348	36 %	CS
Pêche commerciale	73	60	121 %	89	60	149 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	83	229	36 %	63	175	36 %	CS
Régie des marchés agricoles	86	238	36 %	86	240	36 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	14 355	39 874	36 %	14 402	40 004	36 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	27	75	36 %	26	71	36 %	CS
Ventes à l'encan	5	13	36 %	4	11	36 %	CS
Sous-total	15 613	43 227	36 %	16 108	44 557	36 %	
Ventes de biens et services							
Analyse de l'eau potable	8	22	36 %	5	12	36 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 192	3 323	s. o.	1 309	3 553	s. o.	MAG
Cale de halage	69	200	34 %	70	212	33 %	CS
Eau	94	339	28 %	97	350	28 %	CS
Location de terrains et bâtisses	225	277	s. o.	215	240	s. o.	MAG
Location de service personnel	107	107	100 %	60	60	100 %	CS
Photocopies de documents	1	1	100 %	2	nd	nd	CS
Sous-total	1 694	4 269	s. o.	1 757	4 428	s. o.	
TOTAL	17 307	47 496	36 %	17 865	48 984	36 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	130	2 275	6 %	122	2 427	5 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	16	474	3 %	16	476	3 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	432	6 066	7 %	521	6 138	8 %	CS
Enlèvement du sol arable	11	284	4 %	10	286	4 %	CS
Études de dossiers	7	190	4 %	16	190	8 %	CS
Sous-total	596	9 289	6 %	685	9 516	7 %	
TOTAL	596	9 289	6 %	685	9 516	7 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	250	1 216	21 %	267	1 307	20 %	CS
Études de dossiers	11	51	21 %	12	56	20 %	CS
Mise en marché	1	7	21 %	1	7	20 %	CS
Ventes à l'encan	1	6	21 %	2	8	20 %	CS
Sous-total	264	1 279	21 %	282	1 379	20 %	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	2	9	21 %	2	12	20 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	524	2 544	21 %	536	2 621	20 %	CS
Cours	53	258	21 %	66	324	20 %	CS
Inspection des grains	3	16	21 %	4	20	20 %	CS
Photocopies de documents	41	199	21 %	35	173	20 %	CS
Sous-total	624	3 026	21 %	644	3 149	20 %	
TOTAL	887	4 306	21 %	926	4 528	20 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION ⁽²⁾							
	18 790	61 186	31 %	19 475	63 029	31 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

(2) Inclus des coûts de photocopie de documents en 2017-2018 de 95 k\$.

Assemblée nationale
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	281	177	s. o.	234	149	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 330	2 079	s. o.	2 429	2 131	s. o.	MAG
Sous-total	2 611	2 256	s. o.	2 663	2 280	s. o.	
TOTAL	2 611	2 256	s. o.	2 663	2 280	s. o.	

Conseil exécutif
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Matériel et fournitures	3	3	100 %	2	2	100 %	CS
Sous-total	3	3	100 %	2	2	100 %	
TOTAL	3	3	100 %	2	2	100 %	

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examen de films et de demande de permis	820	nd	nd	726	nd	nd	DA
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	606	nd	nd	637	nd	nd	DA
Sous-total	1 425	nd	nd	1 363	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Matériel vidéo – Recettes	2 875	nd	nd	2 378	nd	nd	DA
Location de locaux	849	849	s. o.	936	936	s. o.	MAG
Centre de conservation	775	1 474	53 %	693	1 393	50 %	CS
Sous-total	4 498	nd	nd	4 007	nd	nd	
TOTAL	5 923	nd	nd	5 370	nd	nd	

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formulaires, documentation et information	15	nd	nd	0	nd	nd	DA
Financement des activités CEAEQ ⁽¹⁾	2 043	6 840	30 %	1 753	7 613	23 %	CS
Sous-total	2 057	6 840	30 %	1 753	7 613	23 %	
TOTAL	2 057	6 840	30 %	1 753	7 613	23 %	

(1) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Économie, Science et Innovation (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	29	81	s. o.	36	99	s. o.	MAG
Remboursement ^{(1),(2)}	2 071	275	s. o.	2 422	204	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	136	326	42 %	147	266	55 %	CS
Sous-total	2 236	683	s. o.	2 605	570	s. o.	
TOTAL	2 236	683	s. o.	2 605	570	s. o.	

(1) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Le coût des permis est beaucoup moins élevé au Québec que dans ces deux autres provinces.

(2) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

Éducation et Enseignement supérieur (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	2	16	14 %	1	9	14 %	CS
Sous-total	2	16	14 %	1	9	14 %	
Ventes de biens et services							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	5 836	nd	nd	6 675	nd	nd	DA
Frais de révision d'examens	5	10	54 %	5	12	41 %	CS
Sous-total	5 841	nd	nd	6 680	nd	nd	
TOTAL	5 843	nd	nd	6 682	nd	nd	

Énergie et Ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Études de dossiers	36	nd	s. o.	29	nd	s. o.	MAG
Sous-total	36	nd	s. o.	29	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	2	nd	nd	2	nd	nd	CS
Arpentages de terrains	0	nd	nd		nd	nd	DA
Éolien – Tarif annuel réserve	55	nd	s. o.	27	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	101	nd	nd	22	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	836	nd	s. o.	1 047	nd	s. o.	MAG
Frais d'inscription aux tirages au sort	126	nd	nd	136	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	257	nd	nd	282	nd	nd	DA
Location et concessions	22 642	nd	s. o.	23 529	nd	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	11	nd	s. o.	11	nd	s. o.	MAG
Terres de l'État	748	nd	s. o.	737	nd	s. o.	MAG
Sous-total	24 777	nd	s. o.	25 791	nd	s. o.	
Redevances							
Régime des eaux	1 691	s. o.	s. o.	1 591	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 691	s. o.	s. o.	1 591	s. o.	s. o.	
TOTAL	26 505	nd	s. o.	27 411	nd	s. o.	

Famille

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	497	974	51 %	905	1 829	49 %	CS
Sous-total	497	974	51 %	905	1 829	49 %	
TOTAL	497	974	51 %	905	1 829	49 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 855	204	s. o.	4 513	310	s. o.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	12 662	38 542	33 %	13 915	55 685	25 %	CS
Sous-total	16 517	38 746	s. o.	18 428	55 995	s. o.	
TOTAL	16 517	38 746	s. o.	18 428	55 995	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	17 014	39 720	s. o.	19 333	57 824	s. o.	

Finances

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	44	45	98 %	48	47	100 %	CS
Sous-total	44	45	98 %	48	47	100 %	
TOTAL	44	45	98 %	48	47	100 %	

Forêts, Faune et Parcs
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits pour activités commerciales	1 139	nd	s. o.	1 154	nd	s. o.	MAG
Études de dossiers	450	nd	nd	569	nd	nd	DA
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	38 590	nd	s. o.	38 020	nd	s. o.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	256	nd	s. o.	264	nd	s. o.	MAG
Sous-total	40 435	nd	s. o.	40 007	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Bois	3	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Location et concessions	50	nd	nd	51	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	5	nd	nd	6	nd	nd	DA
Protection des forêts	2 025	nd	nd	613	nd	nd	DA
Sous-total	2 083	nd	nd	670	nd	nd	
TOTAL	42 518	nd	s. o.	40 677	nd	s. o.	

Immigration, Diversité et Inclusion (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants ⁽¹⁾	7 183	4 295	167 %	10 623	6 752	157 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	3 591	3 002	120 %	4 850	4 029	120 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	38 837	21 521	180 %	27 341	22 688	121 %	CS
Consultant en immigration	174	343	51 %	362	332	109 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	2 602	1 753	148 %	3 287	2 778	118 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire ⁽¹⁾	1 190	962	124 %	2 389	2 179	110 %	CS
Sous-total	53 578	31 874	168 %	48 851	38 758	126 %	
Ventes de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 326	3 195	42 %	1 601	3 626	44 %	CS
Photocopies de documents	7	nd	nd	5	nd	nd	DA
Sous-total	1 333	3 195	42 %	1 606	3 626	44 %	
TOTAL	54 911	35 070	157 %	50 457	42 384	119 %	

(1) Ces tarifs sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

Justice (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Actes judiciaires	42 295	124 852	34 %	41 817	132 975	31 %	CS
Actes juridiques	35 512	114 704	31 %	38 080	122 269	31 %	CS
Formules et documents	346	nd	nd	361	nd	nd	DA
Sous-total	78 152	239 556	33 %	80 258	255 244	31 %	
TOTAL	78 152	239 556	33 %	80 258	255 244	31 %	

Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	314	314	100 %	322	322	100 %	CS
Location d'espaces de stationnement	72	72	100 %	80	80	100 %	CS
Sous-total	386	386	100 %	402	402	100 %	
TOTAL	386	386	100 %	402	402	100 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Permis pour les centres médicaux spécialisés ⁽¹⁾	1 952	731	267 %	1 920	729	263 %	DA
Sous-total	1 952	731	267 %	1 920	729	263 %	
TOTAL	1 952	731	267 %	1 920	729	263 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé en biologie médicale et radiologie.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Base de fixation
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 139	1 139	100 %	1 276	1 276	100 %	CS
Formules et documents	3	3	100 %	5	5	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 661	3 324	110 %	3 156	3 134	101 %	CS
Matériel et fournitures	4	4	s. o.	2	2	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	5	5	100 %	8	8	100 %	CS
Sous-total	4 812	4 475	108 %	4 447	4 425	100 %	
TOTAL	4 812	4 475	108 %	4 447	4 425	100 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	1 666	nd	nd	1 647	nd	nd	DA
Bingo	1 138	nd	nd	1 147	nd	nd	DA
Concours publicitaires	4 663	nd	nd	4 226	nd	nd	DA
Courses	59	nd	nd	69	nd	nd	DA
Permis d'alcool	21 761	nd	nd	18 990	nd	nd	DA
Loteries – Tirages	1 900	nd	nd	1 673	nd	nd	DA
Loteries – Vidéo	3 233	nd	nd	3 069	nd	nd	DA
Production industrielle de boissons	1 332	nd	nd	1 512	nd	nd	DA
Études de dossiers	0	nd	nd	809	nd	nd	DA
Sports de combat	277	nd	nd	273	nd	nd	DA
Sous-total	36 029	nd	nd	33 415	nd	nd	
TOTAL	36 029	nd	nd	33 415	nd	nd	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	403	nd	nd	786	nd	nd	DA
Sous-total	403	nd	nd	786	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	1 388	1 388	100 %	1 555	1 555	100 %	CS
Sous-total	1 388	1 388	100 %	1 555	1 555	100 %	
TOTAL	1 790	nd	nd	2 341	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	42 631	nd	nd	40 202	nd	nd	

(1) Les coûts liés au travail effectué par la Sûreté du Québec et les autres corps de police ainsi que le coût des externalités relatives à l'alcoolisme et au jeu pathologique associés aux services sont toujours en évaluation.

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers ⁽¹⁾	35 678	s. o.	s. o.	36 617	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	35 678	s. o.	s. o.	36 617	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	103	103	100 %	57	57	100 %	CS
Gaz et huile	2	2	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	799	799	s. o.	823	823	s. o.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	6	6	s. o.	6	6	s. o.	MAG
Location d'installations électriques	4	4	100 %	1	1	100 %	CS
Matériel et fournitures	22	22	s. o.	16	16	s. o.	MAG
Formules et documents	4	nd	nd	0	nd	nd	DA
Terrains et bâtisses	0	nd	nd	7	7	s. o	MAG
Location de machineries et équipement	30	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	969	935	s. o.	908	908	s. o.	
TOTAL	36 647	s. o.	s. o.	37 525	s. o.	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 612	nd	nd	2 653	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 795	nd	nd	2 860	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	184	nd	nd	193	nd	nd	CS
Transfert de permis	237	nd	nd	568	nd	nd	CS
Transport commercial public	385	nd	nd	324	nd	nd	CS
Sous-total	6 212	nd	nd	6 597	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	116	nd	nd	96	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	15	nd	nd	21	nd	nd	CS
Photocopies de documents	14	nd	nd	10	nd	nd	CS
Sous-total	145	nd	nd	128	nd	nd	
TOTAL	6 358	10 717	59 %	6 725	11 189	60 %	
TOTAL – TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS							
	43 005	s. o.	s. o.	44 250	s. o.	s. o.	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (SAAQ) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer le Ministère pour la prestation du service.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	13 287	nd	nd	14 260	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises ^{(1),(2)}	57 061	nd	nd	58 345	nd	nd	DA
Sous-total	70 348	nd	nd	72 605	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de perception	2 133	2 133	100 %	2 190	2 190	100 %	CS
Formules et documents	4	4	100 %	4	4	100 %	CS
Photocopies de documents	770	770	100 %	785	785	100 %	CS
Sous-total	2 907	2 907	100 %	2 979	2 979	100 %	
TOTAL	73 255	nd	nd	75 584	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Cette catégorie inclut les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.

ANNEXE III : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 562	3 739	42 %	1 568	4 130	38 %	CS
Analyse des guides de distribution	128	1 600	8 %	137	1 811	8 %	CS
Autres services	31	1 731	2 %	21	1 822	1 %	CS
Certification représentants – Inscription des cabinets	8 239	13 574	61 %	8 304	13 712	61 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	26 941	26 049	103 %	26 408	27 036	98 %	CS
Financement des sociétés	51 840	27 350	s. o.	56 661	16 405	s. o.	MAG
Informations financières	5 279	18 562	s. o.	5 164	19 466	s. o.	MAG
Inscriptions ESM ⁽²⁾ , firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	21 372	8 328	s. o.	22 018	8 575	s. o.	MAG
Inspections	831	2 944	s. o.	563	3 176	s. o.	MAG
Permis	36	1 239	3 %	34	1 395	2 %	CS
Sous-total	116 259	105 116	s. o.	120 878	97 528	s. o.	
Ventes de biens et services							
Biens et services divers	627	2 306	27 %	619	2 493	25 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôts	17 825	s. o.	s. o.	18 485	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	18 452	2 306	s. o.	19 104	2 493	s. o.	
TOTAL	134 711	107 422	s. o.	139 982	100 021	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Entreprises de services monétaires.

Note : Les données des organismes et des fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

Autorité des marchés publics (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Autorisations et vérifications en vertu de la LCOP ⁽¹⁾⁽²⁾	2 302	5 340	43 %	2 060	5 599	37 %	CS
Sous-total	2 302	5 340	43 %	2 060	5 599	37 %	
TOTAL	2 302	5 340	43 %	2 060	5 599	37 %	

(1) Loi sur les contrats des organismes publics.

(2) L'Autorité des marchés publics est responsable de l'application des lois et règlements qui régissent l'attribution des contrats publics au Québec depuis le 25 janvier 2019. Auparavant, ces revenus de tarification étaient perçus par l'Autorité des marchés financiers.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de salles	299	183	s. o.	312	185	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1 303	754	s. o.	1 478	817	s. o.	MAG
Photocopies de documents	169	156	s. o.	212	219	s. o.	MAG
Autres revenus	40	128	s. o.	83	172	s. o.	MAG
Sous-total	1 811	1 222	s. o.	2 085	1 392	s. o.	
TOTAL	1 811	1 222	s. o.	2 085	1 392	s. o.	

Centre de recherche industrielle du Québec (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	156	156	100 %	168	168	100 %	CS
Recherche et développement	4 802	10 909	s. o.	5 359	11 257	s. o.	MAG
Ventes de services	12 130	17 577	s. o.	12 163	17 952	s. o.	MAG
Sous-total	17 088	28 642	s. o.	17 689	29 376	s. o.	
TOTAL	17 088	28 642	s. o.	17 689	29 376	s. o.	

Centre de services partagés du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	6 729	6 729	100 %	6 254	6 254	100 %	CS
Communications	7 466	7 466	100 %	6 810	6 810	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles	1 082	1 082	100 %	498	498	100 %	CS
Services de documentation	391	391	100 %	426	426	100 %	CS
Services Web	4	4	100 %	4	4	100 %	CS
Technologies de l'information	9 285	9 285	100 %	10 664	10 664	100 %	CS
Sous-total	24 957	24 957	100 %	24 656	24 656	100 %	
TOTAL	24 957	24 957	100 %	24 656	24 656	100 %	

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	96	297	s. o.	72	240	s. o.	MAG
Billetterie	500	828	s. o.	537	766	s. o.	MAG
Produits dérivés	167	145	s. o.	144	106	s. o.	MAG
Revenus de location	532	534	s. o.	631	484	s. o.	MAG
Ventes de publications	5	4	s. o.	8	6	s. o.	MAG
Sous-total	1 299	1 808	s. o.	1 391	1 603	s. o.	
TOTAL	1 299	1 808	s. o.	1 391	1 603	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Programmes et activités de formation	1 212	31 039	4 %	1 164	31 141	4 %	CS
Location d'espaces	512	312	s. o.	508	267	s. o.	MAG
Sous-total	1 724	31 351	5 %	1 672	31 407	5 %	
TOTAL	1 724	31 351	5 %	1 672	31 407	5 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport ambulancier – Particuliers	12 472	54 271	23 %	7 617	33 091	23 %	CS
Transport ambulancier – Autres	200	871	23 %	415	1 804	23 %	CS
Ventes de biens et services divers	419	353	119 %	591	432	137 %	CS
Sous-total	13 091	55 495	24 %	8 623	35 327	24 %	
TOTAL	13 091	55 495	24 %	8 623	35 327	24 %	

École nationale de police du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	8 271	15 158	55 %	8 231	15 818	52 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 646	5 410	49 %	2 464	5 886	42 %	CS
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	3 533	5 318	66 %	4 110	7 152	57 %	CS
Inscriptions	380	659	s. o.	721	528	s. o.	MAG
Service de l'hôtellerie	3 175	5 860	54 %	3 249	6 247	52 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	1 964	6 755	29 %	2 261	6 228	36 %	CS
Sous-total	19 969	39 160	51 %	21 036	41 857	50 %	
TOTAL	19 969	39 160	51 %	21 036	41 857	50 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cours	1 856	1 638	113 %	1 567	1 800	87 %	CS
Matériel didactique	524	277	189 %	545	283	193 %	CS
Autres	190	149	127 %	100	53	189 %	CS
Sous-total	2 570	2 064	125 %	2 212	2 136	104 %	
TOTAL	2 570	2 064	125 %	2 212	2 136	104 %	

Fondation de la faune du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 029	s. o.,	nd	4 047	s. o.	nd	DA
Sous-total	4 029	s. o.	nd	4 047	s. o.	nd	
TOTAL	4 029	s. o.	nd	4 047	s. o.	nd	

Fonds aérien
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	30 369	29 061	s. o.	36 624	35 838	s. o.	MAG
Sous-total	30 369	29 061	s. o.	36 624	35 838	s. o.	
TOTAL	30 369	29 061	s. o.	36 624	35 838	s. o.	

Fonds de développement du marché du travail
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	38	82	46 %	36	68	53 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	351	758	46 %	432	818	53 %	CS
Qualification réglementée	1 461	3 156	46 %	1 642	3 109	53 %	CS
Sous-total	1 851	3 997	46 %	2 110	3 995	53 %	
TOTAL	1 851	3 997	46 %	2 110	3 995	53 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	22 772	22 772	s. o.	23 080	23 080	s. o.	MAG
Sous-total	22 772	22 772	s. o.	23 080	23 080	s. o.	
TOTAL	22 772	22 772	s. o.	23 080	23 080	s. o.	

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Biens et services touristiques	481	nd	s. o.	895	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	676	nd	s. o.	714	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 158	nd	s. o.	1 609	nd	s. o.	
TOTAL	1 158	nd	s. o.	1 609	nd	s. o.	

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Base de fixation
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	1 033	1 033	100 %	999	836	120 %	CS
Régime des eaux	464	464	100 %	452	147	307 %	CS
Sécurité des barrages	800	800	100 %	1 071	1 070	100 %	CS
Droits pour activités commerciales	2	2	100 %	10	10	100 %	CS
Attestations d'assainissement	4 184	3 086	136 %	5 489	3 203	171 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 453	1 453	100 %	1 058	1 058	100 %	CS
Compensations financières – milieux humides et hydriques ⁽¹⁾	9 754	0	s. o.	24 678	nd	s. o.	CS
Autorisations environnementales	4 943	4 829	102 %	4 423	3 554	124 %	CS
Sous-total	22 633	11 667	s. o.	38 179	9 878	s. o.	
Ventes de biens et services							
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	11	11	100 %	15	15	100 %	CS
Terrains et bâtisses	174	174	s. o.	322	322	s. o.	MAG
Location et concessions	1 085	1 085	s. o.	1 067	1 067	s. o.	MAG
Gestion des barrages publics	2 883	2 882	100 %	3 161	2 246	141 %	CS
Accès à l'information	43	43	100 %	53	53	100 %	CS
Sous-total	4 195	4 194	100 %	4 618	3 702	125 %	
TOTAL	26 828	15 861	s. o.	42 796	13 580	s. o.	

(1) Les revenus provenant des compensations financières pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques découlent des dispositions transitoires mises en place par le gouvernement en attendant l'édiction du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, qui est en vigueur depuis septembre 2018. Les activités de restauration des milieux hydriques ont débuté en 2019.

Fonds de transition énergétique

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Licence d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures ⁽¹⁾	898	nd	nd	480	nd	nd	CS
Sous-total	898	nd	nd	480	nd	nd	
Redevances							
Redevances et droits sur les substances soutirées	0	nd	s. o.	31	nd	s. o.	MAG
Sous-total	0	nd	s. o.	31	nd	s. o.	
TOTAL	898	nd	nd	511	nd	nd	

(1) Depuis le 20 septembre 2018, ces revenus associés à la Loi sur les hydrocarbures sont comptabilisés dans le Fonds de transition énergétique. Auparavant, ces revenus de tarification étaient comptabilisés dans le Fonds des ressources naturelles.

Fonds des biens et des services

(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Demande de certification	16 661	nd	nd	15 806	nd	nd	DA
Inscriptions tardives	92	nd	nd	138	nd	nd	DA
Changement de nom	226	nd	nd	241	nd	nd	DA
Attestations	440	nd	nd	486	nd	nd	DA
Transmission électronique de données	621	nd	nd	507	nd	nd	DA
Ventes de biens et services divers	67	nd	nd	71	nd	nd	DA
Sous-total	18 107	nd	nd	17 248	nd	nd	
TOTAL	18 107	nd	nd	17 248	nd	nd	

Fonds des générations (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	9 448	nd	s. o.	10 751	nd	s. o.	MAG
Sous-total	9 448	nd	s. o.	10 751	nd	s. o.	
Redevances							
Exploitation sable, gravier et autres	2 489	s. o.	s. o.	3 104	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière	134 614	s. o.	s. o.	256 958	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	13 328	s. o.	s. o.	18 636	s. o.	s. o.	MAG
Énergie électrique produite	88 399	s. o.	s. o.	87 269	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	238 829	s. o.	s. o.	365 967	s. o.	s. o.	
TOTAL	248 278	s. o.	s. o.	376 717	s. o.	s. o.	

Fonds des registres du ministère de la Justice (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	606	804	75 %	600	1 133	53 %	CS
Sous-total	606	804	75 %	600	1 133	53 %	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	5	102	5 %	3	303	1 %	CS
Honoraires de certification	22	208	s. o.	24	1 509	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes	2	1 197	s. o.	0	1 925	s. o.	MAG
Registre des ventes	1 467	641	229 %	1 311	1 156	113 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽¹⁾	37 669	14 046	s. o.	38 653	11 539	s. o.	MAG
Sous-total	39 164	16 195	s. o.	39 991	16 433	s. o.	
TOTAL	39 770	16 998	s. o.	40 591	17 565	s. o.	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Base de fixation
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	99 912	s. o.	s. o.	101 067	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	85 502	s. o.	s. o.	85 948	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	904 339	s. o.	s. o.	916 146	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	17	s. o.	s. o.	15	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	1 089 770	s. o.	s. o.	1 103 175	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	—	—	s. o.	30	30	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	1 496	1 496	s. o.	1 299	1 299	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1	1	s. o.	1	1	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	11	11	s. o.	10	10	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes ⁽¹⁾	113 018	nd	nd	122 209	nd	nd	DA
Formules et documents	45	45	100 %	38	38	100 %	CS
Terrains et bâtisses	—	—	s. o.	501	501	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	52	nd	s. o.	53	nd	s. o.	MAG
Sous-total	114 623	nd	s. o.	124 140	nd	s. o.	
Redevances							
Redevances – Transport rémunéré ⁽²⁾	—	s. o.	s. o.	13 791	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	—	s. o.	s. o.	13 791	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 204 393	4 647 485	s. o.	1 241 106	4 490 984	s. o.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

(2) Redevances perçues dans le cadre du Projet pilote favorisant les services de transport rémunéré de personnes demandés par application mobile.

Fonds des ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Claims	1 730	nd	s. o.	2 190	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 730	nd	s. o.	2 190	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	1	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Frais d'administration	2	nd	nd	106	nd	nd	DA
Sous-total	2	nd	nd	106	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	20 000	s. o.	s. o.	20 000	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	20 000	s. o.	s. o.	20 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	21 732	s. o.	s. o.	22 297	s. o.	s. o.	

Fonds des ressources naturelles – volet Aménagement durable du territoire forestier
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Analyses en laboratoire	46	nd	nd	57	nd	nd	DA
Autres revenus	1 272	nd	nd	581	nd	nd	DA
Fichiers numériques complets	37	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	55	nd	s. o.	7	nd	s. o.	MAG
Frais d'admission	6	nd	nd	9	nd	nd	DA
Protection des forêts	4 183	4 183	100 %	1 456	1 456	100 %	CS
Sous-total	5 599	nd	nd	2 111	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	272 362	s. o.	s. o.	294 732	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	272 362	s. o.	s. o.	294 732	s. o.	s. o.	
TOTAL	277 962	s. o.	s. o.	296 842	s. o.	s. o.	

Fonds des services de police (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services de police	311 452	630 592	49 %	330 595	666 177	50 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	4 178	4 178	100 %	4 221	4 221	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	7 879	7 879	100 %	7 243	7 243	100 %	CS
Sous-total	323 510	642 650	50 %	342 059	677 640	50 %	
TOTAL	323 510	642 650	50 %	342 059	677 640	50 %	

Fonds d'information sur le territoire (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale ⁽¹⁾	39 351	29 895	132 %	39 923	30 253	132 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	81 018	56 415	144 %	83 005	54 054	154 %	CS
Services spécialisés – Géographique	8 880	8 505	104 %	7 057	7 150	99 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	576	369	156 %	289	340	85 %	CS
Ventes de biens et services divers	1 437	934	154 %	1 395	1 192	117 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 227	5 534	58 %	3 290	5 785	57 %	CS
Sous-total	134 489	101 651	132 %	134 958	98 773	137 %	
TOTAL	134 489	101 651	132 %	134 958	98 773	137 %	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds du Centre financier de Montréal
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	541	1 060	51 %	651	1 108	59 %	CS
Contributions annuelles – Centres financiers	141	276	51 %	142	242	59 %	CS
Sous-total	682	1 336	51 %	793	1 350	59 %	
TOTAL	682	1 336	51 %	793	1 350	59 %	

Fonds vert
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles ⁽¹⁾	18	s. o.	s. o.	9 545	s. o.	s. o.	MAG
Permis échangeables – SPEDE ⁽²⁾	785 035	s. o.	s. o.	853 122	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	122 388	s. o.	s. o.	125 842	s. o.	s. o.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	3 259	s. o.	s. o.	3 234	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	910 700	s. o.	s. o.	991 742	s. o.	s. o.	
TOTAL	910 700	s. o.	s. o.	991 742	s. o.	s. o.	

(1) La redevance a pris fin au 31 décembre 2014. Les montants en 2017-2018 et en 2018-2019 constituent des revenus perçus de façon rétroactive.

(2) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	425	484	88 %	289	219	132 %	CS
Vente de tissus humains	1 427	1 425	s. o.	1 364	1 297	s. o.	MAG
Sous-total	1 852	1 909	s. o.	1 653	1 516	s. o.	
TOTAL	1 852	1 909	s. o.	1 653	1 516	s. o.	

Institut de la statistique du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de services	2 458	2 387	103 %	1 931	1 875	103 %	CS
Sous-total	2 458	2 387	103 %	1 931	1 875	103 %	
TOTAL	2 458	2 387	103 %	1 931	1 875	103 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	2 151	1 888	s. o.	2 772	2 580	s. o.	MAG
École	2 677	33 351	s. o.	2 914	35 289	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	2 012	1 333	s. o.	1 990	1 284	s. o.	MAG
Restauration	2 944	2 920	s. o.	3 535	3 280	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement ⁽¹⁾	146	s. o.	s. o.	149	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	9 931	39 492	s. o.	11 360	42 433	s. o.	
TOTAL	9 931	39 492	s. o.	11 360	42 433	s. o.	

(1) L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assumés par la SPAQ.

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services divers	5 995	5 688	105 %	5 775	5 437	106 %	CS
Sous-total	5 995	5 688	105 %	5 775	5 437	106 %	
TOTAL	5 995	5 688	105 %	5 775	5 437	106 %	

Institut national d'excellence en santé et services sociaux
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais d'évaluation scientifique ⁽¹⁾	—	—	s. o.	1 332	2 667	50 %	CS
Sous-total	—	—	s. o.	1 332	2 667	50 %	
TOTAL	—	—	s. o.	1 332	2 667	50 %	

(1) Tarifs perçus en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour l'évaluation scientifique d'un médicament et d'un produit sanguin stable.

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	5 417	34 956	15 %	5 557	37 365	15 %	CS
Sous-total	5 417	34 956	15 %	5 557	37 365	15 %	
TOTAL	5 417	34 956	15 %	5 557	37 365	15 %	

Musée d'art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	231	1 118	s. o.	216	1 624	s. o.	MAG
Billetterie	2 337	11 511	s. o.	1 586	9 217	s. o.	MAG
Location d'espaces	159	137	s. o.	130	85	s. o.	MAG
Location d'expositions	30	192	15 %	333	1 756	19 %	CS
Publications	33	445	s. o.	43	472	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	48	56	87 %	53	61	87 %	CS
Sous-total	2 837	13 458	s. o.	2 362	13 215	s. o.	
TOTAL	2 837	13 458	s. o.	2 362	13 215	s. o.	

Musée de la civilisation
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	2 751	13 685	s. o.	2 220	15 669	s. o.	MAG
Boutique	1 058	1 323	80 %	489	860	57 %	CS
Locations et concessions	527	1 049	s. o.	495	1 065	s. o.	MAG
Locations d'expositions	40	297	13 %	4	180	2 %	CS
Ventes de produits et services	164	4 524	4 %	216	4 415	5 %	CS
Sous-total	4 540	20 877	s. o.	3 424	22 189	s. o.	
TOTAL	4 540	20 877	s. o.	3 424	22 189	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	383	3 204	12 %	439	3 256	13 %	CS
Billetterie	1 927	16 911	s. o.	2 049	16 644	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	826	2 260	37 %	882	2 458	36 %	CS
Location d'espaces et services connexes	344	1 317	26 %	332	1 462	23 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	76	589	13 %	142	799	18 %	CS
Services alimentaires	306	729	42 %	276	762	36 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	405	99	s. o.	421	114	s. o.	MAG
Sous-total	4 267	25 110	s. o.	4 539	25 494	s. o.	
TOTAL	4 267	25 110	s. o.	4 539	25 494	s. o.	

Office des professions du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	10 886	10 857	100 %	11 128	11 630	96 %	CS
Sous-total	10 886	10 857	100 %	11 128	11 630	96 %	
TOTAL	10 886	10 857	100 %	11 128	11 630	96 %	

(1) Depuis l'adoption le 15 octobre 2008 des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin qu'il couvre 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	45 446	45 446	100 %	57 674	57 674	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	3 484	3 484	100 %	5 990	5 990	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 288	4 434	s. o.	4 300	4 443	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	369	369	100 %	348	348	100 %	CS
Ventes de statistiques	580	713	81 %	700	917	76 %	CS
Ventes de biens et services divers	6 286	6 286	s. o.	8 129	8 129	s. o.	MAG
Sous-total	60 453	60 732	s. o.	77 140	77 499	s. o.	
TOTAL	60 453	60 732	s. o.	77 140	77 499	s. o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	3 644	3 884	94 %	4 315	4 324	100 %	CS
Sous-total	3 644	3 884	94 %	4 315	4 324	100 %	
TOTAL	3 644	3 884	94 %	4 315	4 324	100 %	

Régie des installations olympiques
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	3 200	5 502	s. o.	4 432	6 621	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	3 925	5 702	s. o.	3 257	5 158	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	551	737	s. o.	908	1 275	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 684	2 171	s. o.	2 416	3 553	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 452	3 055	113 %	3 333	2 875	116 %	CS
Concessionnaires	2 361	2 956	s. o.	1 362	1 968	s. o.	MAG
Souvenirs	422	699	s. o.	708	909	s. o.	MAG
Stationnement et vestiaires	4 298	1 806	s. o.	3 676	1 791	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	2 857	3 610	79 %	1 743	2 550	68 %	CS
Sous-total	22 750	26 238	s. o.	21 835	26 700	s. o.	
TOTAL	22 750	26 238	s. o.	21 835	26 700	s. o.	

Régie du bâtiment du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	49 113	28 070	175 %	51 503	29 392	175 %	CS
Qualification professionnelle	8 585	9 890	87 %	8 670	10 467	83 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	8 460	11 981	71 %	8 606	11 511	75 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	2 283	5 471	42 %	2 604	5 499	47 %	CS
Sous-total	68 442	55 412	124 %	71 382	56 869	126 %	
Ventes de biens et services							
Plan de garantie	439	679	s. o.	658	1 373	s. o.	MAG
Sous-total	439	679	s. o.	658	1 373	s. o.	
TOTAL	68 881	56 091	123 %	72 040	58 242	124 %	

Revenu Québec (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽¹⁾	37	25	149 %	35	25	142 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	8 895	10 109	88 %	11 794	13 842	85 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	976	3 161	31 %	985	3 311	30 %	CS
Sous-total	9 908	13 295	75 %	12 813	17 178	75 %	
Ventes de biens et services							
Décisions anticipées	43	135	32 %	123	164	75 %	CS
Photocopies de documents	68	nd	nd	77	nd	nd	DA
Sous-total	111	nd	nd	201	nd	nd	
TOTAL	10 019	13 431	75 %	13 014	17 342	75 %	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James (en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	261	358	s. o.	257	393	s. o.	MAG
Prestation de services	826	826	100 %	853	853	100 %	CS
Ventes	5 139	4 682	s. o.	5 732	5 350	s. o.	MAG
Sous-total	6 226	5 866	s. o.	6 842	6 596	s. o.	
TOTAL	6 226	5 866	s. o.	6 842	6 596	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	161	2 690	6 %	146	2 743	5 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	246	737	s. o.	285	800	s. o.	MAG
Honoraires de certification	4 862	3 421	142 %	4 855	3 495	139 %	CS
Honoraires de garantie	529	319	s. o.	621	415	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	2 100	2 751	s. o.	2 258	2 911	s. o.	MAG
Sous-total	7 897	9 919	s. o.	8 165	10 364	s. o.	
TOTAL	7 897	9 919	s. o.	8 165	10 364	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	73 441	s. o.	s. o.	87 866	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	73 441	s. o.	s. o.	87 866	s. o.	s. o.	
TOTAL	73 441	s. o.	s. o.	87 866	s. o.	s. o.	

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Autres revenus	973	891	s. o.	1 030	903	s. o.	MAG
Bars et vestiaires	1 307	2 040	s. o.	1 585	2 355	s. o.	MAG
Location de salles	4 459	13 589	s. o.	5 056	14 670	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 571	3 168	s. o.	2 596	3 015	s. o.	MAG
Billetterie	4 004	7 241	s. o.	4 366	7 552	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 483	5 506	s. o.	3 538	5 869	s. o.	MAG
Sous-total	16 797	32 435	s. o.	18 170	34 364	s. o.	
TOTAL	16 797	32 435	s. o.	18 170	34 364	s. o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	93 681	93 681	100 %	96 230	96 230	100 %	CS
Sous-total	93 681	93 681	100 %	96 230	96 230	100 %	
Ventes de biens et services							
Frais de gestion	145 832	132 016	110 %	152 373	131 631	116 %	CS
Sous-total	145 832	132 016	110 %	152 373	131 631	116 %	
TOTAL	239 513	225 697	106 %	248 603	227 861	109 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Messages publicitaires	18 587	16 406	s. o.	17 734	17 260	s. o.	MAG
Autres revenus	1 049	919	s. o.	838	866	s. o.	MAG
Sous-total	19 636	17 324	s. o.	18 573	18 127	s. o.	
TOTAL	19 636	17 324	s. o.	18 573	18 127	s. o.	

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès dans les parcs nationaux	14 559	36 607	40 %	16 186	40 194	40 %	CS
Sous-total	14 559	36 607	40 %	16 186	40 194	40 %	
Ventes de biens et services							
Biens et services dans les parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques	105 025	98 767	s. o.	112 457	106 211	s. o.	MAG
Sous-total	105 025	98 767	s. o.	112 457	106 211	s. o.	
TOTAL	119 585	135 373	s. o.	128 643	146 405	s. o.	

Société des traversiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport des véhicules	11 657	76 681	s. o.	10 251	87 849	s. o.	MAG
Transport des passagers	10 338	68 008	s. o.	9 899	84 832	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 598	544	s. o.	2 668	398	s. o.	MAG
Sous-total	24 593	145 233	s. o.	22 817	173 078	s. o.	
TOTAL	24 593	145 233	s. o.	22 817	173 078	s. o.	

Société d'habitation du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	1	1	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	2 632	3 151	s. o.	3 146	3 469	s. o.	MAG
Autres revenus	166	198	s. o.	175	193	s. o.	MAG
Services alimentaires	2 271	2 719	s. o.	2 552	2 814	s. o.	MAG
Services audiovisuels	431	516	s. o.	437	482	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	162	569	s. o.	149	628	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	374	1 053	s. o.	354	1 080	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	256	659	s. o.	277	647	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	947	1 909	s. o.	1 253	2 122	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	551	866	s. o.	595	902	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	8	384	s. o.	14	401	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	672	1 356	s. o.	713	1 398	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	41	207	s. o.	104	251	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	110	198	s. o.	89	140	s. o.	MAG
Sous-total	8 622	13 785	s. o.	9 859	14 527	s. o.	
TOTAL	8 622	13 785	s. o.	9 859	14 527	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 849	3 112	s. o.	1 362	2 883	s. o.	MAG
Location de locaux	29	40	72 %	29	40	71 %	CS
Location de salles	1 215	1 631	s. o.	1 049	1 877	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	204	291	s. o.	158	287	s. o.	MAG
Services à la clientèle	95	98	s. o.	110	152	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 644	3 671	s. o.	1 010	2 772	s. o.	MAG
Services scéniques	1 361	2 703	50 %	1 415	3 281	43 %	CS
Sous-total	6 396	11 546	s. o.	5 134	11 292	s. o.	
TOTAL	6 396	11 546	s. o.	5 134	11 292	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	2 167	1 881	s. o.	2 291	2 140	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	1 044	876	s. o.	1 127	936	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 324	1 047	s. o.	1 446	1 198	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	76	13	s. o.	32	15	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	395	364	s. o.	303	281	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	126	45	s. o.	71	52	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 631	1 182	s. o.	1 865	1 374	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	261	199	s. o.	270	248	s. o.	MAG
Location d'espaces – Événements	10 128	10 825	s. o.	10 590	12 335	s. o.	MAG
Billets vendus	737	637	s. o.	859	757	s. o.	MAG
Services alimentaires	3 822	3 542	s. o.	3 815	3 701	s. o.	MAG
Services audiovisuels	1 542	790	s. o.	1 385	902	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	2 068	1 577	s. o.	1 899	1 758	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	578	483	s. o.	562	568	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	1 536	911	s. o.	1 633	1 093	s. o.	MAG
Autres revenus	86	39	s. o.	105	44	s. o.	MAG
Sous-total	27 521	24 410	s. o.	28 250	27 400	s. o.	
TOTAL	27 521	24 410	s. o.	28 250	27 400	s. o.	

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Revenus portuaires	3 535	3 275	s. o.	4 950	2 573	s. o.	MAG
Sous-total	3 535	3 275	s. o.	4 950	2 573	s. o.	
Ventes de biens et services							
Services d'eau industrielle	628	1 019	62 %	625	844	74 %	CS
Location d'immeubles	529	652	81 %	537	586	92 %	CS
Sous-total	1 157	1 671	69 %	1 163	1 429	81 %	
TOTAL	4 692	4 946	s. o.	6 112	4 003	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	30 355	30 355	s. o.	28 662	28 662	s. o.	MAG
Sous-total	30 355	30 355	s. o.	28 662	28 662	s. o.	
Ventes de biens et services							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	3 894	s. o.	s. o.	3 486	s. o.	s. o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	43	43	100 %	162	162	100 %	CS
Attestations	43	366	12 %	36	269	13 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 569	2 569	s. o.	3 841	3 841	s. o.	MAG
Sous-total	6 549	2 978	s. o.	7 525	4 272	s. o.	
TOTAL	36 904	33 333	s. o.	36 187	32 934	s. o.	

Société québécoise des infrastructures
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces	47 323	46 079	103 %	47 653	46 400	103 %	CS
Sous-total	47 323	46 079	103 %	47 653	46 400	103 %	
TOTAL	47 323	46 079	103 %	47 653	46 400	103 %	

Société québécoise d'information juridique
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services	11 279	10 662	s. o.	12 291	11 157	s. o.	MAG
Sous-total	11 279	10 662	s. o.	12 291	11 157	s. o.	
TOTAL	11 279	10 662	s. o.	12 291	11 157	s. o.	

Transition énergétique Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Redevances sur l'énergie	8 990	s. o.	s. o.	18 627	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	8 990	s. o.	s. o.	18 627	s. o.	s. o.	
TOTAL	8 990	s. o.	s. o.	18 627	s. o.	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	8	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	8	nd	nd	0	nd	nd	
TOTAL	8	nd	nd	0	nd	nd	

Tribunal administratif du Québec
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	547	8 853	s. o.	258	10 571	s. o.	MAG
Sous-total	547	8 853	s. o.	258	10 571	s. o.	
TOTAL	547	8 853	s. o.	258	10 571	s. o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2017-2018			2018-2019			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	16	nd	nd	15	nd	nd	DA
Sous-total	16	nd	nd	15	nd	nd	
TOTAL	16	nd	nd	15	nd	nd	

